



LE DEVOIR

Vol. CIII N° 242

LE DEVOIR, LE MERCREDI 24 OCTOBRE 2012

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$

OTTAWA

La fonction publique se privatise

Le vérificateur général réclame un encadrement du recours aux employés contractuels

MARIE VASTEL
Correspondante parlementaire à Ottawa

Alors que le gouvernement fédéral s'apprête à sabrer des milliers de postes dans la fonction publique dans le cadre de son plan d'équilibre budgétaire, le vérificateur général somme Ottawa de doter ses ministères de normes pour évaluer les avantages, mais aussi les coûts et les risques liés au recours à des employés contractuels. Car, à l'heure actuelle, chacun fait comme bon lui semble, ce qui n'entraîne pas nécessairement des économies. Faisant écho à des critiques maintes fois formulées par l'opposition et le directeur parlementaire du budget, Michael Ferguson a réitéré à son tour que le gouvernement conservateur doit se montrer plus transparent sur l'état de ses finances.



Michael Ferguson

Dans son rapport annuel déposé mardi aux Communes, le vérificateur général du pays sonne l'alarme. Il n'existe aucune directive particulière au sein de l'appareil fédéral en ce qui a trait au recours aux employés sous contrat. Résultat, les ministères ne savent pas, avant d'y faire appel, s'ils ne disposent pas déjà des ressources nécessaires à même la fonction publique, pas plus que les besoins réels de l'ensemble de leur département.

« En cette période de restrictions budgétaires, alors que les organisations fédérales doivent réduire leurs dépenses, il est d'autant plus nécessaire de conjuguer de manière optimale les ressources humaines dont nous disposons afin que les fonds publics soient gérés de la façon la plus rentable possible », prévient M. Ferguson.

VOIR PAGE A 10 : FONCTION PUBLIQUE

Lire aussi · La chronique de Manon Cornellier : Une chance qu'on les a. Page A 3

Cyberattaques : le gouvernement fédéral est toujours mal équipé pour se défendre Page A 3

Sécurité de la vieillesse : des économies de 10 milliards par an en augmentant l'âge d'admissibilité. Page B 3

AUJOURD'HUI



Économie · Lucien Bouchard s'en prend aux « écologistes » opposés aux gaz de schiste. Page B 1

Le Monde · La condamnation de sept sismologues italiens à six ans de prison ferme sème l'émoi dans la communauté scientifique. Page A 7



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... A 7
Mots croisés..... A 7
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 7

BARACK OBAMA RESTE LE FAVORI



Le président américain, Barack Obama, tenant un enfant dans ses bras lors d'une visite à Delray Beach, en Floride, mardi, au lendemain du dernier face-à-face avec le républicain Mitt Romney.

Un coude à coude à l'entrée du dernier droit

LORRAINE MILLOT
à Washington

L'ex-æquo est presque parfait: 47 % d'intentions de vote pour Barack Obama et 47 % pour Mitt Romney. Aux derniers baromètres de la campagne américaine, notamment ceux de RealClearPolitics, qui font la moyenne des sondages les plus récents, il faut maintenant descendre à la décimale pour départager les deux candidats à la Maison-Blanche. Et rien n'in-

dique que le dernier débat télévisé, qui a porté lundi sur la politique étrangère, aidera à les départager. Obama s'y est montré très offensif, mais Romney a aussi réussi le « test du commandeur en chef », estimaient mardi la plupart des analystes: l'ex-gouverneur du Massachu-

VOIR PAGE A 8 : OBAMA

Lire aussi · L'éditorial de Serge Truffaut : Romney au centre. Page A 8

Esclavage des temps modernes

La traite des personnes progresse dans le monde et le Québec n'y échappe pas

JEANNE CORRIVEAU

Lorsqu'elle a succombé aux charmes du beau Ricardo, lors d'un voyage à Cuba en 1994, Nadia Emond ignorait dans quel piège elle se jetait. Deux années d'enfer ont suivi, deux longues années au cours desquelles elle a été séquestrée, battue, violée et contrainte de se livrer à de la contrebande. Cette histoire d'horreur ressemble à celle de bien d'autres jeunes filles victimes de la traite des êtres humains, ici comme ailleurs.

Nadia Emond a raconté, mardi, le cauchemar qu'elle a vécu devant un auditoire majoritairement composé d'élèves du secondaire. Elle était l'invitée des Affranchies, un groupe citoyen de Montréal mis sur pied

l'an dernier dans la foulée du mouvement Half the Sky, qui lutte, à l'échelle internationale, contre la traite des personnes. L'organisme montréalais veut maintenant porter à l'attention du public et des autorités cet enjeu qui constitue dans le monde un des crimes les plus lucratifs, après le trafic de stupéfiants et la vente d'armes.

Pour ces militants, les meilleurs ambassadeurs pour parler de cet enjeu demeurent les victimes. Nadia Emond lance un avertissement: ce genre d'histoire n'arrive pas qu'aux jeunes filles au passé difficile issues de familles dysfonctionnelles ou qui consomment de la drogue. Elle-même a grandi dans une famille unie.

A 19 ans, elle part en va-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

VOIR PAGE A 10 : ESCLAVAGE

Nadia Emond a raconté à des élèves montréalais, mardi, le cauchemar qu'elle a vécu.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Les maires de Montréal et de Laval, Gérard Tremblay et Gilles Vaillancourt

COMMISSION CHARBONNEAU

La CAQ invite Tremblay et Vaillancourt à partir

Le système de corruption était connu de tous à la Ville de Montréal, soutient l'ancien fonctionnaire Gilles Surprenant

KATHLEEN LÉVESQUE

Devant la tourmente dans laquelle se retrouve Montréal et Laval, le comité exécutif de l'une ayant présumément empêché des pots-de-vin, tandis que le maire de l'autre se serait enrichi aux dépens des contribuables, François Legault a invité Gérard Tremblay et Gilles Vaillancourt à faire un « sérieux examen de conscience » sur leur avenir politique.

Selon le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ), la crédibilité des deux maires est affectée par les allégations — certaines corroborées — devant la commission Charbonneau. « Ils n'ont plus beaucoup d'autorité morale. Disons que je suis très content qu'il y ait des élections municipales prévues dans la prochaine année. Ça va permettre aux citoyens de juger ces personnes », a déclaré M. Legault à l'issue d'une réunion du caucus de ses députés à l'Assemblée nationale.

Dans le cas de la Ville de Montréal, les témoignages accablants entendus à la commission Charbonneau concernant l'attribution des contrats soulèvent non seulement « un problème de perception », mais aussi un « problème de gestion » de l'administration municipale, a souligné le chef caquiste, sans toutefois demander la démission de MM. Tremblay et Vaillancourt.

Au Devoir, le maire Gérard Tremblay a affirmé qu'il n'avait aucune raison de se sentir « personnellement » inquiet. Devant le conseil

VOIR PAGE A 10 : LEGAULT

Lire aussi · L'éditorial de Josée Boileau : Les plantes vertes. Page A 8

ACTUALITÉS

Pour un directeur parlementaire du budget

La CAQ relance l'idée du Parti québécois qui, lui, n'est plus convaincu

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a annoncé mardi que son parti déposera cet automne un projet de loi pour créer un poste de directeur parlementaire du budget comme il en existe un à Ottawa.

Le directeur parlementaire du budget fournirait aux élus le portrait exact des finances publiques avant une campagne électorale, a fait valoir François Legault. Un parti qui en remplace un autre au pouvoir cesserait d'user de «la vieille technique» qui est de dire: «On a découvert une situation qui est pire que prévu et, par conséquent, on ne pourra pas tenir nos promesses», croit le chef caquiste. «Je pense que les Québécois sont tannés de ce petit jeu.»

Il a cité l'exemple de Raymond Bachand qui, avant de quitter ses fonctions de ministre des Finances, avait déclaré que le dépassement des dépenses auquel faisait face le gouvernement était de 800 millions; quelques semaines plus tard, le nouveau ministre des Finances et de l'Économie, Nicolas Marceau, l'établissait plutôt à 1,6 milliard.

Le ministre des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, Bernard Drainville, trouve aujourd'hui que la création de ce nouveau poste n'est plus une bonne idée. Or c'est une proposition que faisait le PQ en février dernier. Elle ne fut toutefois pas reprise dans sa plateforme électorale. «Pourquoi créer une nouvelle structure?», s'est-il demandé, en se disant préoccupé par ses coûts. Le PQ s'est



François Legault en compagnie de son député et critique en matière de finances, Christian Dubé

toutefois engagé à étendre le mandat du Vérificateur général du Québec à toutes les sociétés d'État. M. Drainville a vaguement évoqué la possibilité que le VG assume les fonctions dévolues à un directeur parlementaire du budget.

Après avoir lundi promis de présenter un projet de loi pour imposer un plafond de 4 millions de dollars aux dépenses engagées dans les campagnes électorales de chacun des partis, François Legault a donc continué, avec la création de ce nouveau poste, d'effeuiller des éléments du projet de loi 1 sur l'intégrité de la vie publique que la CAQ promettait

en campagne électorale de déposer si elle formait le gouvernement. Le chef caquiste n'a pas écarté la possibilité que son parti présente à la pièce d'autres éléments de ce projet de loi 1 au cours de la session.

Le directeur parlementaire du budget pourrait aussi, à la demande des députés, évaluer le coût de mesures annoncées par le gouvernement, comme le gel des droits de scolarité et le manque à gagner qu'il représente pour les universités, ou encore les conséquences de la fermeture de Gentilly-2 sur les finances publiques.

Après avoir fièrement pré-cisé qu'il était comptable, tout

comme Christian Dubé, le porte-parole de la CAQ en matière de finances et d'économie qui l'accompagnait, François Legault s'est emmêlé dans ses chiffres quand il fut question du coût lié à la création du poste de directeur parlementaire du budget. «À Ottawa, ça coûte 2 milliards», a-t-il dit, pour ensuite dire 2 millions en constatant la surprise des journalistes. Et de 500 à 600 millions à Québec, a-t-il poursuivi, pour ensuite ramener cette somme à 500 000\$. «J'ai trois zéros de trop aujourd'hui», a reconnu François Legault.

Le Devoir

Le DGE démolit la réforme conservatrice du financement électoral

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le directeur général des élections, Marc Mayrand, n'est pas impressionné par le dernier opus législatif conservateur visant à resserrer les règles en matière de financement électoral. Selon lui, le projet de loi C-21, qui limiterait les prêts qu'un candidat peut contracter pour se faire élire, est si compliqué qu'il devrait entièrement être réécrit. À défaut de quoi, de nouveaux problèmes surgiront.

«Les mesures proposées soulèvent à mes yeux d'importantes préoccupations», a déclaré M. Mayrand en comité parlementaire mardi matin. «Le projet de loi propose un régime excessivement complexe et dont l'application sera très difficile» sans qu'il apporte de bénéfices, selon lui. «Le régime proposé ne parvient pas à éliminer de manière satisfaisante les échappatoires aux règles du financement politique.»

Le projet de loi C-21 vise à limiter les prêts qu'un candidat (à l'élection ou à la chefferie d'un parti politique) peut contracter pendant sa campagne. Les conservateurs ont dans leur mire certains aspirants à la chefferie libérale de 2006 qui, six ans plus tard, n'ont toujours pas remboursé leurs dettes. Dans plusieurs cas, ils se doivent de l'argent à eux-mêmes. Autant dire que, par un prêt, ils ont contourné l'esprit de la loi limitant la contribution qu'une personne peut se faire à soi-même pour empêcher que les riches s'achètent une élection.

M. Mayrand estime que le projet de loi C-21 ne mettra pas un holà à cette pratique même en interdisant de se faire un prêt à soi-même. Un candidat pourrait contourner l'interdiction en achetant avec son argent personnel ses pan-cartes qu'il se «vendrait» ensuite à crédit. «Cette transaction ne serait pas régie par les nouvelles restrictions sur les prêts», note M. Mayrand.

C-21 interdirait aussi à un particulier de donner ou de prêter plus de 1200\$ par année. M. Mayrand constate qu'il serait très difficile de faire respecter cette règle, car une personne peut prêter et être remboursée pendant une même année. La comptabilité pour assurer le respect de ce plafond serait trop compliquée, juge-t-il. Il propose une limite de prêt distincte de 4000 ou 5000\$. Au final, M. Mayrand estime que C-21 doit être complètement réécrit. «Je crois qu'une révision plus approfondie s'impose et je doute que cela puisse se faire dans le cadre restreint de ce projet de loi.»

Au bureau du ministre responsable, Tim Uppal, on a laissé entendre qu'on était prêt à prendre en compte ces idées. «Nous sommes ouverts à des propositions constructives pour renforcer les règles du financement politique si elles vont dans le sens de l'objectif de ce projet de loi, qui est de s'assurer que les politiciens ne sont pas redevables envers des entreprises, des syndicats ou de riches individus», a indiqué sa porte-parole, Kate Davis.

Le Devoir

C-10: St-Arnaud félicité par les libéraux

Le ministre de la Justice émet des directives pour conserver le «modèle québécois de justice pénale» pour les adolescents

ANTOINE ROBITAILLE

Correspondant parlementaire à Québec

L'opposition libérale se «réjouit» de la décision du ministre de la Justice Bertrand St-Arnaud de passer au plan B pour limiter l'effet sur les jeunes contrevenants au Québec de la loi omnibus C-10.

Certaines des dispositions de cette loi, adoptée par le gouvernement Harper en mars, entraient en vigueur mardi. Celles, par exemple, qui avaient pour but de rendre plus sévère le traitement réservé par les tribunaux aux jeunes contrevenants violents. Il s'agissait entre autres d'obliger les juges à imposer des peines proportionnelles à la gravité de leur crime. Au Canada, le droit criminel est de compétence fédérale, mais ce sont les provinces qui sont chargées de l'administrer.

L'ancien ministre libéral de la Justice Jean-Marc Fournier avait mené un combat d'une rare intensité contre plusieurs dispositions de C-10, se rendant même à Ottawa pour dire qu'au Québec, la réhabilitation fonctionnait et que l'accent mis par cette loi sur la répression n'améliorait en rien la sécurité à long terme des citoyens de la fédération. Après avoir fait voter des motions unanimes à l'Assemblée nationale, après avoir vainement tenté de convaincre le fédéral de renoncer aux dispositions les plus controversées, M. Fournier avait évoqué en Chambre un plan B, qui serait dévoilé lors de la mise en application de la loi. Ce plan consistait à

formuler des directives aux procureurs de la Couronne afin de limiter le plus possible l'utilisation des dispositions controversées de la loi.

Or mardi, le nouveau ministre de la Justice Bertrand St-Arnaud a rendu publiques de telles orientations. Celles-ci donnent entre autres une interprétation large de la notion de «protection durable du public» inscrite dans la loi. M. St-Arnaud rappelle à cet égard les «enseignements constants de la Cour suprême du Canada selon lesquels, à long terme, la société est mieux protégée par la rééducation, la réadaptation et la réinsertion sociale d'un adolescent».

Ainsi, le ministre souligne que dans le traitement de la délinquance juvénile, les mesures «extrajudiciaires» sont préférables. M. St-Arnaud souhaite aussi protéger le droit à la vie privée des adolescents, ordonnant que la levée de l'interdiction de dévoiler l'identité, mesure inscrite dans C-10, demeure «exceptionnelle». «Le modèle québécois de justice pénale pour adolescents a fait ses preuves», écrit-il.

Le critique libéral en matière de justice, l'ancien bâtonnier Gilles Ouimet, soutient que ces directives concordent avec «le consensus présent dans la société québécoise». «Je me réjouis que le gouvernement ait choisi de s'inscrire dans la continuité de l'approche de mon collègue Fournier», a soutenu M. Ouimet.

Le Devoir

MONTREAL: CHANGE DE RELIGION!

CBL 101,5
Animer Montréal 101,5
La radio qui donne des idées

CONCOURS

15 ANS

DE DOCUMENTAIRES

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER

Une invitation à la soirée d'ouverture des Rencontres internationales du documentaire de Montréal

Ce forfait inclut :

- > Une invitation à la réception de l'événement
- > Une nuit pour 2 à l'hôtel Zéro 1
- > Une bouteille de cidre de glace du Domaine Pinnacle
- > Deux carnets de 5 séances

Forfait d'une valeur de 510\$

Pour participer, remplissez le formulaire en ligne

www.ledevoir.com/concours

LE DEVOIR
Libre de penser

15 ANS

ACTUALITÉS

Une chance qu'on les a



MANON CORNELIER
à Ottawa

Encore une fois, le vérificateur général Michael Ferguson donne raison au directeur parlementaire du budget Kevin Page. Il ne le dit pas comme cela. En fait, il ne le dit pas du tout, mais son dernier rapport parle pour lui. Comme dans le dossier des avions F-35.

Cette fois, c'est le manque de transparence au sujet de la santé financière à long terme du gouvernement qui est en cause. M. Ferguson estime, comme M. Page, que les parlementaires et le public ne peuvent juger d'un budget sans savoir si le cadre financier est viable. Il ajoute — ce qui semblerait être une évidence — que le gouvernement lui-même devrait avoir ce portrait d'ensemble avant de prendre ses décisions budgétaires.

Évaluer la viabilité financière à long terme, ça veut dire estimer où en seront les finances publiques dans quelques décennies si le cadre budgétaire reste inchangé. Il ne s'agit pas de prédictions, mais de scénarios calculés en prenant en compte le cadre financier existant et les changements anticipés sur le plan démographique, par exemple. Le but est d'anticiper l'importance des mesures à prendre pour atteindre et maintenir l'équilibre budgétaire tout en évitant les chocs subits ou un délestage de la facture sur les générations futures. La plupart des pays développés le font et rendent publiques leurs analyses.

Le ministère des Finances examine sous cet angle les mesures budgétaires qui, de l'avis de ses fonctionnaires, le méritent. Cette approche à la pièce est « raisonnable », selon M. Ferguson, mais ne suffit pas. Il faut évaluer l'impact à long terme de l'ensemble du budget. Depuis quelques années, le ministère le fait, mais il ne termine l'exercice qu'une fois le budget adopté. Et le résultat n'est pas public.



Dans son budget 2007, le gouvernement Harper avait pourtant promis de publier une analyse des impacts des changements démographiques sur « les perspectives économiques et financières à long terme du Canada ». On l'a attendu, en vain. Du moins jusqu'à mardi.

Quelques heures après la publication du rapport de M. Ferguson, le ministère des Finances a diffusé sans préavis un document d'une soixantaine de pages portant exactement sur ce sujet. Centré sur les enjeux associés au vieillissement de la population, il vante beaucoup la clairvoyance du gouvernement pour les mesures prises dans le dernier budget.

Pourquoi avoir attendu si longtemps? Le portrait aurait-il été moins avantageux l'an dernier? Fort probablement. À l'automne 2011, le directeur parlementaire du budget (DPB) a publié un premier rapport sur la viabilité financière à long terme du fédéral. Il montrait qu'Ottawa risquait de se heurter contre un mur s'il n'ajustait pas le tir. Le ministre Flaherty n'avait pas apprécié et avait envoyé paître M. Page, mettant en doute sa crédibilité.

Son second rapport, paru au début d'octobre, donnait un autre son de cloche, que le vérificateur général est venu confirmer hier. Grâce aux mesures prises dans le dernier budget — la réduction des dépenses, les changements apportés au programme de la Sécurité de la vieillesse et la nouvelle formule de calcul des transferts en santé —, le gouvernement jouira d'une solide marge de manœuvre, et pour longtemps. Ottawa pourrait même, s'il ne change rien à son plan financier, espérer effacer sa dette autour de 2040, ce que confirme le document du ministère des Finances et un tableau du rapport du vérificateur général.

MM. Page et Ferguson notent que le gros de ce coussin vient des changements apportés aux transferts en santé. Selon un des vérificateurs ayant participé à la rédaction du rapport du VG, l'effet des modifications à la Sécurité de la vieillesse est marginal. (Ce même rapport nous apprend d'ailleurs ce que le gouvernement n'a jamais voulu révéler: les économies qu'Ottawa réalisera en 2029 quand la réforme de la SV sera pleinement en vigueur atteindront environ 10 milliards.) On peut en déduire qu'on aurait pu ne pas y toucher.



Le DPB, pour lequel les conservateurs n'ont aucune sympathie, répète depuis un bon moment que les députés n'ont pas toute l'information dont ils ont besoin pour étudier le budget. M. Ferguson dit la même chose. « Sans ces analyses, les parlementaires et les Canadiens sont privés de l'information dont ils ont besoin pour comprendre l'incidence à long terme des budgets sur les finances fédérales, provinciales et territoriales, en débattre publiquement et demander des comptes au gouvernement », écrit-il.

Le gouvernement semble plus disposé à l'écouter. Le ministère des Finances a indiqué qu'il acceptait ses recommandations. Il fournira au ministre une évaluation des effets à long terme des nouvelles mesures budgétaires avant de boucler le budget et il rendra publiques dès 2013 des analyses budgétaires à long terme. S'il tient parole, ce sera, avec la publication du document de mardi, une rare victoire pour la transparence, qu'on devra largement à ces deux fonctionnaires indépendants du Parlement.

Espérons maintenant que la même bonne volonté prévaut dans le dossier des compressions budgétaires et qu'on nous épargnera une bataille juridique avec le DPB. Après tout, ce dernier veut seulement savoir si les ministères sont capables de générer les économies promises et, par conséquent, de respecter le cadre budgétaire — à court et à long terme — du ministre Flaherty.



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Michael Ferguson constate des lacunes dans la sécurité du cyberspace du Canada.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

La cybersécurité est négligée au Canada, selon Ferguson

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les cyberattaques sont de plus en plus sophistiquées et les risques, de plus en plus nombreux. Mais malgré ce constat que partage Ottawa, le gouvernement fédéral est toujours mal équipé pour contrer de tels risques, prévient le vérificateur général.

Depuis 10 ans, le gouvernement reconnaît qu'il doit contrer de potentielles attaques informatiques pouvant provenir de toutes parts. En 2005, il créait le Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC) — chargé de dénichier les risques et de les prévenir, à toute heure du jour. Or, sept ans plus tard, d'importantes lacunes demeurent et l'appareil fédéral est loin d'être à l'abri, a constaté Michael Ferguson dans son rapport automnal déposé mardi aux Communes.

Pourtant, « le gouvernement fédéral a d'ailleurs indiqué que la fréquence et la gravité des cybermenaces vont en augmentant et que la protection des Canadiens dans le cyberspace est un défi qui évolue constamment. On craint même que les cybermenaces n'évoluent plus rapidement que la capacité du gouvernement à les neutraliser », relate le document.

Or, après s'être penchée sur une cyberattaque menée en janvier 2011 — qui a coûté des millions aux contribuables et qui vi-

sait à extraire de l'information délicate des systèmes d'information du Canada —, l'équipe du vérificateur s'est aperçue que le CCRIC n'avait été averti de cet incident que plus d'une semaine plus tard.

Certaines organisations ne savaient pas que le centre existait et qu'il fallait y partager les renseignements. D'autres, comme le Centre de la sécurité des télécommunications du Canada (CSTC), ne voulaient pas communiquer des informations de nature délicate. « En conséquence, le CCRIC ne reçoit pas, en temps opportun [...] toute l'information requise pour exercer une surveillance complète de l'évolution des cybermenaces au Canada », note le rapport. Le CSTC a promis de corriger la situation d'ici la fin de novembre. Mais les fonctionnaires du bureau du vérificateur ont admis que rien ne garantissait que la prochaine fois tout roulerait bonnement.

Pirates informatiques

Autre pépin constaté: certains renseignements délicats étaient stockés sur des systèmes qui ne respectaient pas les mesures de protection appropriées.

S'il accepte les recommandations du vérificateur, le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, a néanmoins répliqué que son gouvernement en avait fait beaucoup dans ce domaine et que les cybermenaces étaient imprévisibles en plus d'être un phénomène relativement nouveau. « La na-

ture dynamique des cybermenaces est une chose à laquelle les gouvernements ont dû apprendre à répondre », a-t-il expliqué, ajoutant que c'est une menace « constante ».

Là-dessus, tant le ministre que les partis d'opposition et le vérificateur s'entendent. Et c'est justement une grande lacune du CCRIC, qui a été mis sur pied pour analyser les menaces et y répondre 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Sept ans plus tard, les heures d'ouverture sont plutôt de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. Le ministre s'est engagé à consacrer 13 millions sur cinq ans pour permettre au centre d'être ouvert 15 heures par jour, tous les jours. Même en vertu de ces horaires, le CCRIC ne répond pas à son mandat, a dénoncé le vérificateur.

Et cela ne suffit pas non plus à l'opposition. « Les pirates informatiques et ceux qui souhaitent déstabiliser le système du Canada ne travaillent pas sur un horaire de 8 h à 16 h, heure de l'Est », a scandé le néodémocrate Jack Harris.

Entre 2001 et 2011, le gouvernement a versé pour la cybersécurité 780 millions de dollars, à 13 ministères et organismes, mais on ignore quelle part a réellement servi à cette fin. « Il est important qu'il n'y ait pas que de l'argent consacré mais aussi des choses précises que cet argent vise à accomplir », a argué M. Ferguson.

Le Devoir

Deux activistes pro-vie honorées par les conservateurs

Elles obtiennent une Médaille du jubilé de la Reine malgré leurs peines d'emprisonnement

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Martin Luther King et militantes antiavortement, même combat. Du moins aux yeux du député conservateur Maurice Vellacott. Il a attribué deux Médailles du jubilé de la Reine à Mary Wagner et Linda Gibbons, deux femmes ayant croupi derrière les barreaux pour avoir systématiquement harcelé les femmes se rendant à des cliniques d'avortement de Toronto. Ni le ministre de la Justice ni celui de la Sécurité publique n'ont cru bon de rappeler à l'ordre leur collègue.

Mary Wagner, 38 ans, est très connue du milieu pro-choix. Elle pénètre dans les cliniques d'avortement et tente de convaincre les femmes qui s'y trouvent de renoncer à l'interruption de grossesse: elle discourt, leur distribue des dépliants, offre des roses. Elle se trouve en ce moment même au pénitencier de Milton (Ontario) pour avoir pénétré en août dans une clinique torontoise alors qu'il lui était interdit de s'en approcher à moins de 200 mètres. Elle sortait à peine de prison pour avoir pénétré ainsi dans la Bloor West Village Women Clinic de Toronto, le 8 novembre 2011, et tenté d'accéder à une zone sécurisée.

Linda Gibbons, 64 ans, a été condamnée à 24 reprises et a passé neuf ans et neuf mois à l'ombre pour s'être elle aussi approchée de cliniques d'avortement malgré des ordres de la cour lui interdisant de s'approcher à moins de 500 pieds. Les deux femmes se seraient d'ailleurs rencontrées en prison.

En entrevue au *Devoir*, M^{me} Gibbons s'est dite « très heureuse » de son prix, car il « représente un service aux millions d'enfants non nés ». Elle dit connaître M. Vellacott pour son rôle au sein du caucus pro-vie. Elle était présente à Ottawa pour le débat et le vote sur la motion M-312.

Victimes de crimes

Selon M. Vellacott, les deux militantes sont des « héroïnes de l'humanité » qui « tentent de protéger de la boucherie et la mort les êtres humains sans défense et sans voix se trouvant dans l'utérus, et qui tentent de faire connaître aux femmes vulnérables qu'il y a d'autres options et des possibilités d'adoption ». Selon lui, elles ressemblent à Martin Luther King et d'autres réformateurs des droits de la personne en ce qu'elles utilisent la « désobéissance civile pour faire avancer une cause juste ». M. Vellacott fait valoir que le médecin avorteur Henry Morgentaler a reçu l'Ordre du Canada alors qu'il a lui aussi fait de la prison entre 1974 et 1988. Il désapprouve ce prix.

Joyce Arthur, une militante pro-choix, rejette catégoriquement la comparaison. « M. Morgentaler a été honoré bien après que la loi qu'il contestait a été changée! », note-t-elle.

Interrogé à ce sujet, le ministre de la Justice, Rob Nicholson, n'a pas condamné le geste de son collègue, tout en soulignant que lui-même avait donné des médailles à des victimes de crime. « Je suis fier de m'associer à ceux à qui j'ai donné [les médailles] », a-t-il dit. Vic Toews, à la Sécurité publique, a prétexté ne pas être au courant du dossier.

Les Médailles du jubilé, mises en place pour le 60^e anniversaire de règne d'Elizabeth II, sont censées honorer les Canadiens ayant « apporté une contribution importante » à leur communauté. Les députés en reçoivent chacun 30 qu'ils distribuent à leur guise à condition que ces paramètres généraux soient respectés: le récipiendaire doit être citoyen canadien ou résident permanent et être vivant en date du 6 février 2012, jour anniversaire du 60^e. D'ailleurs, dans son communiqué de presse, M. Vellacott précise que « contrairement au ministre de la Justice, M. Vellacott est dans l'impossibilité de décerner ces médailles aux victimes de crime parce que ces bébés victimes sont morts ».

Le Devoir

Julie Couillard jugée lobbyiste illégale

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

L'ex-conjointe du ministre Maxime Bernier, Julie Couillard, se retrouve à l'avant-scène alors que la Commissaire au lobbying conclut qu'elle a agi en tant que lobbyiste auprès du gouvernement fédéral sans s'inscrire comme il se doit.

« Je conclus que M^{me} Couillard a communiqué, moyennant paiement, avec un titulaire d'une charge publique au sujet d'une mesure nécessitant son enregistrement à titre de lobbyiste-conseil selon la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, ce qu'elle a omis de faire. Par conséquent, je conclus qu'elle a enfreint le Code de déontologie des lobbyistes, plus particulièrement le principe du professionnalisme », écrit la commissaire Karen Shepherd, dans une décision rendue publique mardi.

Le commissaire a confirmé que M^{me} Couillard était bel et bien à l'emploi de la firme immobilière Kevlar en 2007, ce que Kevlar avait à l'époque nié. Son mandat consistait à convaincre Ottawa de louer pour ses fonctionnaires un futur édifice de Kevlar devant être construit à Québec. Le contrat découvert par la commissaire lui accordait une rémunération de 7500\$ (plus taxes) par mois. Si son démarchage avait permis à la compagnie de faire signer le bail désiré,



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Julie Couillard et son ex-conjoint Maxime Bernier

M^{me} Couillard aurait empoché une commission de 100 000 à 200 000\$ selon la durée du dit bail (15 ou 25 ans). Au total, M^{me} Couillard a touché six mois de salaire, soit 51 277,50\$.

Ce contrat a été signé le 22 mars 2007. C'est exactement le moment où Julie Couillard avait entamé ses relations amoureuses avec des membres du gouvernement conservateur. D'abord avec Bernard Côté, adjoint du ministre des Travaux publics et à ce titre mêlé à la décision entou-

rant l'édifice de Québec, une passade s'étant déroulée en mars et avril 2007. Ensuite avec Maxime Bernier lui-même à compter d'avril 2007. *La Presse* avait révélé que M^{me} Couillard avait discuté de l'édifice Kevlar avec M. Bernier et M. Côté. Ce dernier avait dû démissionner.

C'est le dernier rebondissement de cette étrange histoire qui a captivé le Tout-Ottawa en 2008. On avait appris que la conjointe de M. Bernier, alors ministre des Affaires étrangères, avait eu dans le passé des relations avec des membres très en vue des gangs de motards. Son premier conjoint était mort criblé de balles alors qu'il attendait son procès pour possession de mitraillettes et 70kg de hachisur. Son second conjoint, proche de Maurice « Mom » Boucher, avait quitté le milieu pour devenir informateur. En 2005 encore, M^{me} Couillard avait été vue mangeant avec un usurier du milieu.

Si le rapport du Commissaire arrive si tardivement après les faits, c'est que son enquête a dû être suspendue le temps que la Gendarmerie royale du Canada termine la sienne. En 2010, la GRC a fermé le dossier en décrétant qu'il ne serait pas possible de porter des accusations contre M^{me} Couillard pour lobbying illégal.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Parvis Saint-Roch: des embûches se dessinent

ISABELLE PORTER
à Québec

La Ville de Québec dit vouloir satisfaire les demandes des habitués de la place du Parvis Saint-Roch. Mais déjà, des embûches se manifestent.

Cette place située devant l'église Saint-Roch est devenue le lieu de rendez-vous des marginaux, une sorte de club social en milieu urbain.

Dans ce contexte, le projet de l'hôtel voisin d'aménager une terrasse sur une partie de la place a d'abord été mal accueilli. Or, comme le rapportait *Le Devoir* de mardi, les habitués du Parvis l'ont acceptée en échange de nouveaux aménagements autour, dont des toilettes, des cendriers, de nouveaux bancs et une fontaine.

La conseillère responsable du district, Chantal Gilbert, dit qu'elle analysera toutes leurs demandes, mais elle reconnaît que ce ne sera pas simple. Notamment pour les toilettes. «*Ce n'est pas évident, on ne peut pas mettre des toilettes chimiques là*», dit-elle. Mal à l'aise, elle ajoute qu'il ne faudrait pas que «*ça devienne une piquerie non plus*».

À ce titre, les gens du Parvis en ont déjà tenu compte en proposant qu'on recoure à un éclair-

rage spécial (qui empêche les gens qui s'injectent des drogues de voir leurs veines).

Autre souci: la fontaine. «*Je trouve que ce serait une idée extraordinaire*, souligne la conseillère. *Maintenant, je ne suis pas sûre que ça va être évident d'ouvrir la Ville pour faire passer un système d'aqueduc.*»

Peut-être que l'Hôtel Pur pourrait se charger de fournir l'eau, ajoute-t-elle. Mais il reste beaucoup à faire pour répartir les responsabilités de chacun. Par exemple, le sous-sol du Parvis appartient à l'église Saint-Roch. «*C'est la Ville qui l'entretient, mais ce n'est pas notre propriété.*» Quant aux bancs, elle envisage de profiter de l'occasion pour lancer un «*petit concours*» de design urbain comme la Ville en a déjà organisé ailleurs dans le quartier.

La conseillère a reçu les propositions des habitués du Parvis au conseil de quartier, il y a trois semaines. Elle espère pouvoir en faire un projet qui sera prêt au printemps prochain, juste avant l'été. «*On n'arrivera pas avec une terrasse sans que le problème soit bien étudié*», a-t-elle dit, ajoutant qu'il faut que tout «*arrive en même temps*».

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Québec est aux prises avec une pénurie de logements locatifs.

VILLE DE QUÉBEC

202 conversions en condos depuis la levée partielle du moratoire

ISABELLE PORTER
à Québec

Dans la capitale, 202 appartements locatifs ont été convertis en condominiums depuis la levée partielle du moratoire l'an dernier. On ignore toutefois combien de condos indivisibles ont été créés au cours de la même période.

Sur les 202 condos créés, 117 sont des appartements haut de gamme, dont 106 appartiennent au même immeuble à proximité des Plaines et de la Grande-Allée.

On se retrouve ainsi avec 85 appartements réguliers de moins dans le parc locatif. Parmi eux, 27 étaient vacants lors de la conversion.

Selon la conseillère responsable du dossier habitation à la Ville de Québec, cela montre que les craintes soulevées par les nouvelles règles n'étaient pas fondées. «*Est-ce qu'on est en train de créer un carnage? Ces chiffres-là me disent que non*», dit Chantal Gilbert.

Or les groupes de défense de locataires ne sont pas de cet avis. «*C'est encore beaucoup quand on sait la pénurie de logements locatifs qui persiste à Québec*, note Véronique Laflamme du FRAPRU. *C'est une perte nette.*»

À cela, M^{me} Gilbert rétorque que la Ville investit comme jamais dans le logement social. Elle croit

aussi que la levée partielle du moratoire permet à plus de ménages d'accéder à la propriété puisque le divise est la formule la plus accessible de condominium (il nécessite une mise de fond de 5% contre 20% sur le marché indivise).

À cet égard, il est plus difficile de savoir combien d'appartements ont été convertis en condominiums indivisibles. Sorte de copie de la copropriété indivise, cette formule de copropriété a proliféré ces dernières années.

Mais, contrairement aux propriétés indivises, les indivises ne sont pas assujetties à des demandes de permis ou à un cadre légal contraignant. Qui plus est, personne n'est en mesure de nous fournir de statistiques sur le phénomène, qu'il s'agisse de la Ville, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou de la Chambre immobilière.

Selon la conseillère Gilbert, sa prédécesseure Geneviève Hamelin a déjà songé à intervenir sur ce marché, comme on l'a fait pour le divise, mais elle avait des opposants.

M^{me} Gilbert elle-même était contre. «*Ce serait intervenir de façon éhontée sur la propriété des gens*, dit-elle. *On vous empêche de faire ce qui vous permet d'améliorer votre condition de vie.*»

Le Devoir

Verglas: entente avec les assureurs

Option consommateurs a annoncé mardi la conclusion d'une entente de principe avec quatre des 19 compagnies d'assurances qui faisaient l'objet d'un recours collectif dans la foulée de la crise du verglas de janvier 1998. Il s'agit de la Compagnie d'assurance Bélair, de la

Compagnie d'assurance Allianz du Canada, d'Axa Assurances et de la Compagnie d'assurance ING du Canada (Groupe Commerce). Elle prévoit que ces compagnies verseront 12,5 millions \$, sans admission de responsabilité. Plus de 200 000 personnes pourraient obtenir une indemnité minimale de 50,92\$. L'entente doit être acceptée par la Cour supérieure du Québec.

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel: avisdev@ledevoir.com
Sur Internet: www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Avis public

Ministère des Transports

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 2 DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN ENTRE LE QUAI DES CAGEUX ET LA RUE DU DOMAINE-DES-RETRAITÉS À QUÉBEC

Dans le cadre du projet d'aménagement de la phase 2 de la promenade Samuel-De Champlain, le ministère des Transports du Québec procédera à la réfection de l'ouvrage de protection littorale en enrochement. Les travaux de reconstruction de la chaussée du boulevard Champlain (route 136) seront aussi réalisés. En parallèle, l'aménagement d'un sentier piétonnier et d'une piste cyclable est prévu par la Commission de la capitale nationale du Québec. L'étude d'impact sur l'environnement est liée spécifiquement aux travaux d'enrochement en bordure du fleuve dans la portion à l'ouest du quai des Cageux.

Cet avis est publié pour informer la population qu'elle peut consulter l'étude d'impact et les autres documents concernant ce projet depuis le 23 octobre 2012. Ces documents sont disponibles pour consultation à l'endroit suivant:

Bibliothèque Charles-H.-Blais
1445, avenue Maguire
Québec (Québec) G1T 2W9
Tél.: 418 641-6276

ainsi qu'aux centres de documentation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE):

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Tél.: 418 643-7447
1 800 463-4732 (sans frais)

Université du Québec à Montréal (UQAM)
Bibliothèque des sciences juridiques, Pavillon Hubert-Aquin
Section des publications gouvernementales et internationales
400, rue Sainte-Catherine Est
(accès par la Bibliothèque centrale, local A-M100)
Montréal (Québec) H2L 2C5
Tél.: 514 987-6184

On peut obtenir des renseignements supplémentaires en composant le 418 643-7447 ou le 1 800 463-4732 (sans frais), ou en se rendant sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca.

SÉANCE D'INFORMATION

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tiendra une rencontre d'information:

Le mardi 20 novembre 2012 à 19h30
Salle Champlain
Hôtel Clarion Québec
3125, boulevard Hochelaga
Québec

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut demander par écrit au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Daniel Breton, la tenue d'une audience publique relative à ce projet. Cette demande doit être faite au plus tard le 7 décembre 2012 à l'adresse suivante: Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7.

Le 24 octobre 2012

Cet avis est publié par le ministère des Transports du Québec conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981 c. Q-2, r.23).

Québec

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-22-196394-129
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
SERVICE D'INFORMATIQUE,
FORMATION ET COMMUNICA-
TION D'ENTREPRISES - IFS
LTEE, personne morale ayant son
siège social au 2525, rue LeMoquin,
Brossard, province de Québec,
J4Y 1L3
Demanderesse

XAVIER LUYTEN, dont le dernier domicile connu était le 137, rue St-Pierre, Montréal, province de Québec, H2Y 3T5
Défendeur

ASSIGNATION (Art. 139 C.p.c.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL:
Avis est donné au défendeur, XAVIER LUYTEN, que la demande, SERVICE D'INFORMATIQUE, FORMATION ET COMMUNICATION D'ENTREPRISES - IFS LTEE, a été déposée au greffe de la Cour du Québec, du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention du défendeur, au greffe du tribunal, au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance dans le journal *Le Devoir*.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 27 novembre 2012, à 9 h 00, en salle 2.06, au Palais de justice de Montréal.

À Montréal, le 19 octobre 2012

ANNIE OUELLETTE
GREFFIÈRE ADJOINTE

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE
COUR DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
NO: 540-22-017973-123
COMMISSION DES
NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse

TRANSPORT S.P. DOMINGUE INC.
Partie défenderesse

ASSIGNATION 139 C.P.C.

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Laval, situé au 2800 boul. St-Martin O. Laval. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 7 décembre 2012 à 9 heures en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

À Montréal, le 19 octobre 2012

(s) Marie-France Devlin
Greffier adjoint

J.D. 2513

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que **GESTION MAPEL INC.**, un corps politique d'investissement incorporé selon la Loi ayant un son bureau chef et principale place d'affaires au 540, Route 219, St-Jean-sur-Richelieu (Qc) a déposé une cession le 12 octobre 2012 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 novembre 2012 à 9h00 au bureau du syndic, 170, rue Longueuil, St-Jean-sur-Richelieu (Qc), (514) 932-4115.

DONNÉ à Montréal, le 24 octobre 2012.

MNP LTÉE, Syndic
Frédéric Lachance, c.irc
Vice-président principal,
Syndic désigné

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
CÉDIT FORD DU CANADA
LIMITÉE
Demanderesse

LA SUCCESSION DE FEU KENNETH LAAKSO
Défenderesse

ASSIGNATION (139 C.p.c.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL:
Avis est donné à la défenderesse que la demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal, une requête introductive d'instance, avis au défendeur et pièces. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur et pièces ont été laissés à l'intention de la défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Québec, au Québec, Canada.

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître au local 1.120 du palais de justice de Montréal dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 26 novembre 2012 à 9h00 en salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

À MONTRÉAL, le 09 OCT. 2012

ANNIE OUELLETTE
Greffière adjointe

J.O. 0309

OPÉRATION ENFANT SOLEIL
pour protéger son de la vie
operationenfantsoleil.ca

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO: 500-22-195823-128
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
BANQUE ROYALE DU CANADA
Partie demanderesse

MARIE EVE GIGAUULT
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à **MARIE EVE GIGAUULT** de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal *LE DEVOIR*.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la présente requête introductive d'instance, avis au défendeur et DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE sera présentée pour décision devant le tribunal le 28 novembre 2012, à 9h00, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.

Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de **MARIE EVE GIGAUULT**.

Montréal, le 17 octobre 2012

ANNIE OUELLETTE
GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-22-1963710-126
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
**CRÉDIT FORD DU CANADA
LIMITÉE**
Demanderesse

LA SUCCESSION DE FEU KENNETH LAAKSO
Défenderesse

ASSIGNATION (139 C.p.c.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL:
Avis est donné à la défenderesse que la demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal, une requête introductive d'instance, avis au défendeur et pièces. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur et pièces ont été laissés à l'intention de la défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Québec, au Québec, Canada.

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître au local 1.120 du palais de justice de Montréal dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 26 novembre 2012 à 9h00 en salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

À MONTRÉAL, le 09 OCT. 2012

ANNIE OUELLETTE
Greffière adjointe

J.O. 0309

OPÉRATION ENFANT SOLEIL
pour protéger son de la vie
operationenfantsoleil.ca

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO: 500-22-195807-120
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
BANQUE ROYALE DU CANADA
Partie demanderesse

MARIE EVE GIGAUULT
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à **MARIE EVE GIGAUULT** de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal *LE DEVOIR*.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la présente requête introductive d'instance, avis au défendeur et DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE sera présentée pour décision devant le tribunal le 28 novembre 2012, à 9h00, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.

Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de **MARIE EVE GIGAUULT**.

Montréal, le 17 octobre 2012

ANNIE OUELLETTE
GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-22-1963710-126
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
**CRÉDIT FORD DU CANADA
LIMITÉE**
Demanderesse

LA SUCCESSION DE FEU KENNETH LAAKSO
Défenderesse

ASSIGNATION (139 C.p.c.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL:
Avis est donné aux défendeurs que la demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal, une requête introductive d'instance ainsi qu'un bref de saisie avant jugement. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur et du bref de saisie avant jugement, affidavit et pièces ont été laissés à l'intention des défendeurs, au greffe du tribunal, au palais de justice de Québec, au Québec, Canada.

Il est ordonné aux défendeurs de comparaître au local 1.120 du palais de justice de Montréal dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 29 novembre 2012 à 9h00 en salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

À MONTRÉAL, le 19 OCT. 2012

ANNIE OUELLETTE
Greffier-adjoint

J.O. 0309

OPÉRATION ENFANT SOLEIL
pour protéger son de la vie
operationenfantsoleil.ca

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO: 500-22-195807-120
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
BANQUE ROYALE DU CANADA
Partie demanderesse

MARIE EVE GIGAUULT
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à **GESTION ACE INC. & IAN TREMBLAY** de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal *LE DEVOIR*.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la présente requête introductive d'instance, avis au défendeur et DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE sera présentée pour décision devant le tribunal le 28 novembre 2012, à 9h00, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.

Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de **GESTION ACE INC. & IAN TREMBLAY**.

Montréal, le 17 octobre 2012

ANNIE OUELLETTE
GREFFIER ADJOINT

Montréal dans le top 10 du guide Lonely Planet

Le guide de voyage Lonely Planet classe Montréal au 8^e rang parmi les 10 meilleures villes à visiter au monde.

Le guide *Best in Travel 2013*, publié mardi par Lonely Planet, fait de Montréal la seule ville canadienne retenue sur cette liste et l'une des deux seules destinations en Amérique du Nord, l'autre étant San Francisco, qui occupe d'ailleurs la première place.

Parmi les attraits de la métropole, les auteurs du guide signalent le caractère unique de l'art de vivre montréalais, la grande variété de festivals et d'événements qui se tiennent dans la ville, ainsi que ses nombreuses attractions.

L'éditrice déléguée de Lonely Planet au Canada, Jennye Garibaldi, souligne notamment le «*mélange de cultures de la métropole, ses entreprises socialement responsables, sa gastronomie et son style unique*». M^{me} Garibaldi note de plus que l'ouverture du nouveau planétarium Rio Tinto Alcan, le dévoilement du nouveau musée de cire Grévin et le cinquantenaire de la Place des Arts contribuent à garnir un calendrier culturel 2013 «*déjà rempli à craquer*», selon son expression.

Outre San Francisco, Montréal est accompagnée sur le palmarès par Amsterdam, Hyderabad en Inde, Londonderry en Irlande du Nord, Pékin, Christchurch en Nouvelle-Zélande, Hobart en Australie, Addis Abeba en Éthiopie et Puerto Iguazu en Argentine.

La Presse canadienne

Avis de demande de changement de nom
Prenez avis que Patricia, Marie, Diane Rousseau, dont l'adresse du domicile est le 5025, des Sources, app. 302, Montréal (Pierrefonds), Québec, H8Y 3H8, présentera au Directeur de l'État Civil une demande pour changer son nom en celui de Patricia, Marie Diane GRAY. Avis rempli et signé à Montréal, le 11 octobre 2012
Patricia Rousseau

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
SKG INC.
1298, rue Berthier
Chambly QC J3L 3A4
AVIS est par les présentes donné que **SKG INC.** a fait cession de ses biens le 4 octobre 2012, et que la première assemblée aura lieu le 25 octobre 2012, à 10 h 00, au 7100, Jean Talon Est, #600, Anjou, QC H1M 3S3
Daté le 9 octobre 2012.

George P. Tzicas, CIRP
LE GROUPE SERPONE,
SYNDIC DE FAILLITE INC.
7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 600, Anjou
(Québec) H1M 3S3
Tél.: (514) 355-6553
Télex: (514) 355-8423

Avis aux créanciers de la première assemblée
Dans l'affaire de la faillite de **MARTIN TREMBLAY** Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de faillite a été rendue contre **MARTIN TREMBLAY** le 11 octobre 2012, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8 novembre 2012 à 9h30, au Bureau du surintendant des faillites, situé au 5, Place Ville Marie, 8^e étage, Montréal, Québec.
Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA, CIRP
Responsable de l'actif
PSB BOISJOLI INC.
SYNDIC DE FAILLITE
3333, boul. Graham, bureau 400
Montréal (Québec) H3R 3L5
Téléphone: (514) 341-5511
Télécopieur: (514) 807-5310

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

ACTUALITÉS

Dalton McGuinty renonce au fédéral

L'ex-premier ministre de l'Ontario Dalton McGuinty ne briguera pas la direction du Parti libéral du Canada (PLC), a-t-il confirmé à la Canadian Press mardi. Celui qui a prorogé le parlement ontarien la semaine dernière et quitté la chefferie du Parti libéral de la province après 9 ans de pouvoir ne souhaite pas plonger sur la scène fédérale. En entrevue, il a confié qu'il n'était pas prêt à consacrer dix ans de sa vie à remettre sur pied le parti. «*Le temps est venu pour moi de relever des défis en dehors de la politique*», explique-t-il. Ayant également promis d'assurer les fonctions de premier ministre de l'Ontario jusqu'à ce que son successeur soit désigné, il précise que cela laisse peu de temps pour se consacrer à une course au leadership déjà bien entamée. M. McGuinty se dit très «*optimiste*» pour l'avenir du PLC. Justin Trudeau aura-t-il des adversaires solides? M. McGuinty croit que des prétendants de taille se feront certainement connaître. Son frère David McGuinty pourrait d'ailleurs en être.

Le Devoir

Bœuf contaminé: XL Foods récupère son permis

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a rendu son permis d'exploitation à l'usine XL Foods de Brooks, en Alberta. L'usine pourra reprendre «*progressivement*» ses activités d'abattage et de transformation de la viande, a précisé l'agence. L'ACIA ajoute que des inspecteurs supplémentaires demeureront à l'usine pour surveiller les procédures et s'assurer que les normes de sécurité alimentaire resserrées sont bien intégrées aux activités habituelles. L'organisme fédéral a toutefois reconnu que son contrôle sur la sécurité de la viande dans les abattoirs canadiens avait ses limites et que c'était aux entreprises à respecter leurs propres règles. Les lacunes d'hygiène à l'usine étaient passées inaperçues malgré les inspections. «*Ils avaient plusieurs problèmes que nous leur avons demandé de corriger et nous cherchons à nous assurer qu'ils sont maintenant réglés*», a expliqué Paul Mayers, vice-président des programmes de l'ACIA. L'usine de XL Foods à Brooks était fermée depuis le 27 septembre, après un important rappel de bœuf contaminé à la bactérie *E. coli*. Des tonnes de viande ont dû être jetées.

La Presse canadienne

Prisons fédérales: l'automutilation est en forte hausse

Ottawa — L'enquêteur correctionnel fédéral affirme que le nombre de détenus qui se sont automutilés dans les prisons fédérales a pratiquement triplé depuis cinq ans. Le rapport annuel présenté mardi par Howard Sapers précise que les femmes et les autochtones sont les plus susceptibles de se taillader, de s'étrangler, de se frapper la tête, de se brûler ou d'ingérer des objets ou substances dangereux. M. Sapers dénonce le fait que le Service correctionnel du Canada continue à traiter de tels incidents comme des problèmes de sécurité plutôt que comme des problèmes de santé mentale. Les prisons sont devenues des lieux plus durs, dit l'enquêteur. Elles sont bondées de détenus plus âgés qui ont écopé de peines plus longues, et le système criminalise les problèmes de santé mentale — des facteurs qui contribuent tous, selon lui, à une recrudescence du nombre d'incidents d'automutilation. Il recommande d'interdire de placer les détenus suicidaires ou dangereux pour eux-mêmes en isolation prolongée et souhaite que les détenus ayant des problèmes de santé mentale soient déplacés vers des hôpitaux sécurisés où ils pourront être soignés.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La direction de l'UQAM n'a pas appuyé sa communauté étudiante qui contestait la hausse des droits de scolarité.

UQAM

Un candidat au poste de recteur qui ne rejette pas la gratuité

LISA-MARIE GERVAIS

L'administration de l'UQAM n'a pas appuyé sa communauté universitaire qui contestait la hausse des droits de scolarité, mais Robert Proulx, membre de l'équipe actuelle du rectorat et maintenant candidat pour le poste de recteur, ne renie pas l'idée de la gratuité. Dans un débat auquel il a participé mardi avec Gérard Larose, l'autre candidat dans la course, il a dit que la gratuité était une position «*plus normale*» que celle qui dit qu'on va empêcher la hausse. Comme le dit mon collègue ici, c'est un débat de société et c'est une question qui doit être discutée par l'ensemble de la société», a dit M. Proulx.

Devant un auditoire très restreint de quelques dizaines de personnes, cet échange, organisé dans le cadre des États généraux de l'UQAM, a aussi été l'occasion de revenir sur la gestion de la crise étudiante du printemps dernier... que Gérard Larose ne s'est pas gêné pour critiquer. «*Devant une proposition d'appui à la mobilisation étudiante, la di-*

rection de l'UQAM, j'entends le recteur et vous qui étiez de cette équipe, a quand même inscrit sa dissidence. J'estime que l'UQAM a lamentablement failli sur ce dossier», a lancé M. Larose.

Selon M. Proulx, qui a dû maintes fois répondre des agissements de son équipe de direction, c'est la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) qui doit être blâmée. «*La CREPUQ est restée particulièrement silencieuse. Ce qu'on a vécu est le résultat d'une très mauvaise gestion du dossier. Ils n'ont pas voulu se mouiller alors qu'ils auraient dû le faire*», a-t-il soutenu, en insistant sur le fait que l'UQAM est l'établissement qui a «*le mieux géré la crise*».

Meilleure gestion

Croisant le fer sur plusieurs sujets induits par des questions de l'auditoire, les deux candidats ont toutefois semblé d'accord sur plusieurs points, à commencer par le rejet de la responsabilité de l'UQAM dans le dérapage financier de l'ilot Voyageur. «*On a fait un faux procès à l'UQAM sur l'ilot Voyageur. Toute la commu-*

nauté de l'UQAM s'y était opposée. Ce projet est venu de l'extérieur», a souligné Gérard Larose. «*Le gouvernement a été un acteur important dans le développement de ce PPP et ça a foiré. Le malheur, c'est que l'UQAM a écopé.*» Non seulement l'UQAM n'a pas participé à ce projet, mais les instances officielles chargées de prendre les décisions ont été tenues dans l'ignorance, a avancé Robert Proulx.

Les deux candidats s'entendent également pour dire que l'UQAM n'est pas mal administrée, comme l'ont prétendu les étudiants qui ont appelé à une meilleure gestion des universités. «*Il n'y a pas de malfinancement, mais l'UQAM est mal financée par rapport aux autres*», a dit Robert Proulx. Un constat partagé par M. Larose. «*Ce n'est pas vrai que l'UQAM est globalement mal administrée et que si elle était bien administrée, nos problèmes seraient réglés*», a-t-il martelé. Pour lui, le vrai débat est sur le niveau de financement des universités et la structure de financement de l'UQAM.

Le Devoir

Un comité recommande d'abattre 70 000 phoques pour sauver la morue

Ottawa — Le gouvernement fédéral devrait payer des chasseurs pour qu'ils tuent 70 000 phoques gris au large de la côte Est du Canada afin de permettre aux bancs de morue de la région de se renouveler, et ce, même s'il existe peu de données scientifiques prouvant la pertinence d'un tel abattage, a annoncé mardi un comité sénatorial.

Le comité a passé près d'un an à étudier la proposition d'Ottawa d'abattre jusqu'à 70% de la population de phoques gris vivant dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Un projet qui, selon ses détracteurs, serait motivé non pas par des raisons scientifiques, mais politiques. «*Tout en reconnaissant les risques écologiques évoqués par certains témoins, le comité est d'accord avec la logique derrière la réduction proposée du nombre de phoques gris dans cette zone à titre expérimental*», peut-on lire dans un rapport publié mardi.

En conférence de presse sur la colline parlementaire mardi, le président du comité, le sénateur terre-neuvien Fabian Manning, a admis que l'idée de l'abattage n'était pas basée sur la recherche scientifique et que bien des questions demeureraient sans réponse, qu'on soit pour ou contre cette solution.

M. Manning a précisé que les études qui seraient effectuées durant la période d'abattage de quatre ans recommandée fourniraient toutefois au fédéral tous les renseignements nécessaires pour calmer les inquiétudes des résidents des provinces de l'Atlantique et du Québec.

Jeff Hutchings, un professeur de biologie de l'université Dalhousie à Halifax en Nouvelle-Écosse, a déclaré que le comité sénatorial avait eu tort de qualifier l'abattage proposé d'expérience. «*Ce ne sera pas une expérience, a tranché M. Hutchings. On ne peut pas faire ça dans l'océan. Tout ce qu'on peut faire dans ce cas-là, c'est avoir une incidence sur le nombre de phoques gris. On ne pourra pas contrôler quoi que ce soit d'autre. D'un point de vue scientifique, cela enfreint toutes les règles qui caractérisent une expérience conçue de manière appropriée.*»

La Presse canadienne



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

L'idée de l'abattage n'est pas basée sur la recherche scientifique, admet le comité.

En d'autres termes, a-t-il ajouté, il n'y aura aucun moyen de déterminer de manière précise l'impact d'un tel abattage.

Le comité a recommandé que le processus s'amorce l'an prochain et qu'un système de primes soit mis en place pour inciter les gens à tuer des phoques gris, puisqu'il n'existe aucun marché pour leur peau ou leur chair.

Gail Shea, qui remplace temporairement Keith Ashfield au ministère des Pêches et des Océans, fait l'objet de pression de la part de l'industrie de la pêche en raison du retard accusé par le renouvellement des stocks de morue dans le golfe du Saint-Laurent.

La morue est en voie de disparition dans cette région même si la pêche commerciale à grande échelle y a été bannie dans les années 1990. Il n'existe cependant aucune preuve scientifique directe permettant d'établir que les phoques gris aident à quelque chose à voir dans cette situation. D'après le ministère des Pêches et des Océans, environ 350 000 phoques gris vivent au large de la côte atlantique du Canada, soit 30 fois plus que dans les années 1960.

Gentilly-2: Hydro aurait dépensé 965 millions en prévision de la réfection

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Hydro-Québec aurait dépensé 965 millions de dollars en prévision de la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2, dont 500 millions en équipement de pointe, avant que son déclassement soit annoncé.

Radio-Canada a appris que la société d'État tente maintenant de vendre les équipements devenus inutilisés, mais que les acheteurs potentiels ne se bousculent pas aux portes.

Au printemps 2012, le p.-d.g. d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, avait affirmé que les dépenses engagées par la société d'État ne visaient que des «*travaux préliminaires*».

Or la plupart des équipements importants ont déjà été acquis. Les tubes de force qui constituent le cœur du réacteur, des ordinateurs de contrôle, de nouvelles composantes de la turbine, un système de filtration de l'air seraient au nombre des achats.

Hydro-Québec aurait aussi déjà construit une nouvelle

installation de gestion de déchets radioactifs.

Il s'agit là des équipements les plus onéreux à acquérir en vue d'une réfection, précise le professeur de génie nucléaire à l'École polytechnique, Guy Marleau.

Pas facile de revendre ces équipements qui ne serviront jamais, puisque la centrale sera déclassée. Les centrales nucléaires utilisant la même technologie et nécessitant une réfection n'abondent pas. «*Je pense que ça va être une tâche assez difficile de revendre cet équipement-là et, à la limite, si on le revend, ça va certainement être à perte*», a dit Guy Marleau sur les ondes de Radio-Canada mardi soir.

Ces achats étaient-ils précipités? Selon la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, ce n'est pas le p.-d.g. d'Hydro-Québec qu'il faut blâmer, mais le gouvernement libéral, qui «*a été complètement irresponsable de ne pas demander plus d'information et de ne pas être plus prudent*».

Le Devoir

Les énergies vertes au lieu du nucléaire

La première ministre Pauline Marois s'est entretenue mardi avec la mairesse de Bécancour, Gaétane Désilets. «*Cela a été une rencontre dans la franchise, dans l'écoute*», a estimé M^{me} Désilets en point de presse, après la rencontre. Elle a obtenu l'assurance de M^{me} Marois qu'au moins 75% du fonds de diversification industrielle de 200 millions de dollars versé par Québec irait à des projets de création d'entreprises situées à Bécancour et à Trois-Rivières. Le secteur des énergies nouvelles sera exploré, a dit la mairesse, à propos des petites et moyennes entreprises (PME) qui devraient prendre le relais de la centrale dans la région dans les prochaines années. Grâce à ce fonds réservé



JACQUES BOISSINOT PC

Pauline Marois

aux PME, Québec vise à créer 2600 emplois sur une période de 10 à 15 ans, en renouvelant tout le tissu industriel et économique de la région.

La Presse canadienne

McGill et l'amiante: une enquête complaisante?

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Des militants anti-amiante et des scientifiques qualifient de «*biaisé, trompeur et inexact*» le rapport de l'Université McGill qui blanchit le professeur John Corbett McDonald, maintenant retraité. L'Université concluait la semaine dernière que, même s'il a bel et bien reçu des fonds de l'industrie de l'amiante, rien n'indique que cela a influencé ses résultats.

Pour la militante Kathleen Ruff, McGill se déshonore en menant une opération de relation publique «*et non pas une enquête crédible*». «*Je suis choquée qu'en 2012, McGill endosse cette conduite*», dénonce cette dernière.

Elle reproche entre autres à l'auteur de l'enquête, le commissaire à l'intégrité de la recherche Abe Fuks, d'avoir écrit que les résultats du professeur McDonald ont été ap-

puyés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la communauté scientifique, et que ses recherches ont participé à la dénonciation de cette industrie. «*C'est totalement faux*», selon David Egilman, qui le premier, en 2003, a soulevé dans une revue scientifique les liens entre l'industrie et ce chercheur.

«*L'Inde, la Russie et d'autres pays continuent de nier la toxicité de l'amiante chrysotile sur la base d'études financées par l'industrie, comme celles du professeur McDonald, lesquelles concluent qu'il est pratiquement inoffensif*», écrit le professeur à l'Université de l'Alberta Colin Soskolne dans un communiqué diffusé mardi. «*On dit ne pas avoir de preuve qu'il a tenté de cacher ses liens avec l'industrie, alors que nous avons envoyé des documents qui montrent le contraire*», s'insurge Kathleen Ruff.

Le Devoir

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

LE MONDE



L'émir du Qatar, cheikh Hamad ben Khalifa al-Thani (au centre), mardi avec son épouse et Ismail Haniyeh, du Hamas.

L'émir du Qatar se rend à Gaza

L'émir du Qatar, cheikh Hamad ben Khalifa al-Thani, a effectué mardi une visite historique dans la bande de Gaza, la première d'un chef d'État depuis que le Hamas a pris le contrôle de ce territoire palestinien en 2007.

Cette brève visite revêt d'autant plus d'importance qu'à de rares exceptions près, les personnalités qui viennent à Gaza depuis cinq ans, comme le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, ou les ministres européens des Affaires étrangères, évitent tout contact avec le Hamas, boycotté par la communauté internationale pour son refus de reconnaître Israël et de renoncer à la lutte armée.

«Aujourd'hui, vous annoncez officiellement la levée du blocus politique et économique imposé à la bande de Gaza», a déclaré M. Ismail Haniyeh à l'intention de cheikh Hamad, lors d'une cérémonie à Khan Younés pour poser la première pierre d'un projet immobilier destiné à des familles défavorisées, qui portera le nom de l'émir. L'émir a ensuite rejoint la ville de Gaza, où il a inauguré d'autres projets, avant de recevoir, ainsi que son épouse, cheikha Moza, un doctorat *honoris causa* à l'Université islamique.

«La division entre la Cisjordanie et la bande de Gaza est ce qui nuit le plus à votre cause et à celle de tous les Arabes», a-t-il déclaré dans un discours, soulignant que «les vents du changement qui soufflent en ce moment sur la nation arabe marginalisent l'intérêt pour la cause palestinienne médiatiquement et politiquement».

«Il est temps de tourner la page de la division palestinienne d'ouvrir le chapitre de la réconciliation et du consensus, sur la base de ce qui a été discuté à Doha et au Caire grâce aux efforts sincères du président palestinien, Mahmoud Abbas et du chef du bureau politique du Hamas, Khaled Mechaal», a-t-il dit en référence au laborieux processus de réconciliation nationale.



L'émir du Qatar a été accueilli avec joie à Gaza.

nale.

Auparavant, M. Haniyeh avait annoncé que cheikh Hamad allait augmenter l'investissement du Qatar de 254 à 400 millions de dollars. Il faisait référence à un projet annoncé par le Qatar le 25 septembre pour la reconstruction du territoire palestinien, notamment pour des infrastructures routières et des logements.

Cheikh Hamad était déjà venu en 1999 à Gaza, où il avait été reçu par le président Yasser Arafat.

Le rôle du Qatar

La visite de l'émir du Qatar illustre la politique d'encouragement des islamistes mené par le petit émirat qui veut s'imposer en puissance régionale, estiment des analystes. Cette politique commence à porter ses fruits, certains des anciens protégés islamistes du Qatar ayant accédé au pouvoir à la faveur du printemps arabe, confortant l'influence de cet

État riche, fidèle allié des États-Unis.

«Le Qatar a vu les révolutions arabes comme une opportunité, et non comme une menace», contrairement à d'autres régimes de la région, explique Salman Shaikh, directeur du Brookings Doha Center. Pour lui, la stratégie du Qatar «n'est pas une approche purement idéologique et dogmatique. Le Qatar a bâti des relations avec ces islamistes parce qu'il les considérait comme intègres et capables, contrairement aux régimes qui étaient en place dans le monde arabe.»

L'émir a cependant tenu à téléphoner dimanche au président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, dans le but de rassurer Ramallah, selon des analystes palestiniens.

Le Qatar bénéficie de l'arrivée au pouvoir de ses protégés tunisiens ou égyptiens après des soulèvements populaires retransmis en direct par son formidable outil médiatique, la

chaîne Al-Jazeera.

Le petit émirat est également en première ligne dans l'aide aux rebelles syriens, engagés dans une sanglante confrontation avec le régime de Bachar al-Assad. La politique du Qatar est cependant été critiquée dans plusieurs pays arabes.

Les détracteurs du Qatar s'interrogent sur les motivations de cet émirat conservateur, qui abrite la plus grande base militaire américaine dans la région. Pour Abdel Wahab Badrakhan, les deux choses ne sont pas contradictoires et il y aurait une entente tacite avec les États-Unis. «Avec le printemps arabe, les États-Unis ont estimé qu'il y avait une occasion, sinon pour une réconciliation, du moins pour une trêve avec l'islam politique. Ils ont vu que le Qatar était prêt à jouer ce rôle et l'Égypte a servi de champ d'expérience», affirme-t-il.

Agence France-Presse

TUNISIE

Un premier anniversaire sous tensions

Les dirigeants tunisiens ont plaidé pour l'apaisement dans le pays qui marqua mardi le premier anniversaire de l'élection de l'Assemblée nationale constituante (ANC) dans un climat de tensions croissantes émaillées de violences.

«Nous ne pouvons rien construire sur la base de la haine et de la remise en cause de l'autre», a souligné devant l'ANC le président Moncef Marzouki, appelant les partis à cesser de se diaboliser les uns les autres.

Le premier ministre, l'islamiste Hamadi Jebali, a appelé les forces politiques à assumer leur responsabilité historique et à ne pas «pousser la situation vers la crise, la sur-enchère et la violence».

L'anniversaire des premières élections libres de l'histoire de la Tunisie intervient dans un climat délétère, avec notamment la mort la semaine dernière à Tataouine (sud) d'un opposant dans des affrontements entre partisans des islamistes d'Ennahda, qui dirigent le gouvernement, et leurs adversaires.

Autre signe de ces divisions profondes, des députés d'opposition ont boycotté les discours des dirigeants tunisiens devant l'ANC.

La principale centrale syndicale, l'UGTT, avait tenté le 16 octobre d'organiser un dialogue national, mais Ennahda et le parti de M. Marzouki l'ont boycotté. En retour, l'opposition a rejeté la proposition du pouvoir d'organiser des élections le 23 juin 2013, et aucun calendrier pour l'adoption de la Constitution n'a émergé.

Dans ce contexte, des renforts de l'armée et de la police ont été déployés en nombre à travers le pays où l'état d'urgence est en vigueur depuis la révolution de jan-

vier 2011 qui a chassé du pouvoir le président Zine El Abidine Ben Ali.

Aucune manifestation unitaire pour célébrer le 23 octobre n'a eu lieu, alors qu'une partie des opposants juge que le gouvernement a perdu mardi sa légitimité, l'Assemblée ayant échoué à adopter comme promis dans un délai d'un an la nouvelle Constitution.

Symboliquement, l'Assemblée a débattu du préambule de la future loi fondamentale, un premier débat en plénière qui ne concernait cependant pas l'organisation des pouvoirs qui est le sujet de nombreux désaccords.

«Les voix qui parlent de la fin de la légitimité du gouvernement sont les voix du chaos», a dénoncé Rached Ghannouchi, le chef d'Ennahda, dans une déclaration à l'AFP.

Des centaines de manifestants pro-pouvoir et d'opposition ont manifesté toute la journée devant l'ANC en s'investissant, avant de quitter les lieux dans le calme, alors que les manifestations sont régulièrement dispersées sans ménagement ou dégénèrent en affrontements avec la police.

Ce 1^{er} anniversaire a aussi été l'occasion pour le chef salafiste jihadiste Abou Iyadh de s'attaquer, dans une vidéo diffusée sur Internet, au pouvoir tunisien.

Enfin, Amnesty international a exprimé ses doutes sur l'engagement en faveur des droits de la personne des autorités tunisiennes.

«Les progrès réalisés en matière de droits humains après le renversement de Ben Ali sont battus en brèche par l'équipe gouvernementale au pouvoir, qui suscite des doutes sur son engagement en faveur de réformes», a relevé l'ONG.

Agence France-Presse

Finlande: un attentat «pour jouer»

L'homme qui a approché lundi avec un couteau à la main le premier ministre finlandais, Jyrki Katainen, voulait «jouer» à le tuer, mais il n'a pas eu l'intention d'utiliser son arme, a rapporté mardi la police de Turku.

Lundi après-midi, cet homme de 27 ans a serré la main du premier ministre lors d'une réunion publique dans le cadre de la campagne pour les élections municipales.

Il s'est agenouillé et a ensuite «sorti un couteau à pain qu'il a tendu à M. Katainen», selon un communiqué de la police.

«Le côté tranchant du couteau faisait face» au jeune homme, précise le communiqué.

Dans le même temps, il a raconté au chef du gouvernement qu'il «était venu pour jouer à tuer le premier ministre. L'homme a affirmé, pendant son interrogatoire, qu'il avait insisté sur le mot jouer. Il ne s'est pas conduit de manière agressive», a poursuivi la police.

«D'après les éléments de l'enquête préliminaire, l'homme n'a en fait rien essayé de faire avec le couteau. Son attitude n'a pas constitué un danger pour autrui», selon la même source.

Immédiatement appréhendé par les services de sécurité, il a été transporté au commissariat de Turku (sud-ouest). Il était toujours en garde à vue mardi après-midi.

Revenant mardi matin sur l'incident, M. Katainen a déclaré qu'il ne devait pas remettre en cause les fondements d'une société finlandaise très ouverte.

La loi prévoit qu'un suspect peut rester en garde à vue jusqu'à midi le troisième jour suivant son arrestation. La garde à vue peut être prolongée s'il doit être entendu par un juge en vue de la préparation de son procès.

Le jeune homme est soupçonné de menace et possession d'objet susceptible de blesser un tiers.

Farouchement pro-européen et pro-euro, Jyrki Katainen, 41 ans, est le chef du gouvernement depuis juin 2011.

Les élections municipales se déroulent dimanche. Avec 20,7% des intentions de vote, le parti de la Coalition nationale (libéral conservateur) de M. Katainen est en tête des sondages.

Agence France-Presse

Le Parlement russe élargit la définition de la haute trahison

Le Parlement russe a voté mardi une loi élargissant la définition de la haute trahison, ce que les défenseurs des droits de la personne considèrent comme une nouvelle attaque contre l'opposition.

D'après la nouvelle loi, la haute trahison ne consiste pas seulement à transmettre des informations secrètes à des gouvernements étrangers, mais aussi à fournir des consultations ou une aide financière par exemple à des organisa-

tions internationales, dans le cas où elles sont impliquées dans des «activités dirigées contre la sécurité de la Russie».

La législation jusque-là en vigueur sur cette question ne mentionne pas les organisations internationales et ne s'applique qu'aux activités nuisant à la sécurité extérieure.

La nouvelle loi comprend aussi un nouveau crime, passible de quatre ans de prison, celui de recevoir des secrets d'État par des moyens illégaux.

Des défenseurs des droits de la personne et des avocats redoutent que le fait de partager des informations avec des ONG internationales comme Amnesty International ou même de recourir à la Cour européenne des droits de l'homme puisse désormais être susceptible de constituer un crime de haute trahison.

Le parti libéral Iabloko a estimé mardi que la nouvelle législation pourrait s'appliquer à «toute organisation ou à tout

individu dont les activités semblent dangereuses aux services de sécurité».

Cette loi fait suite à d'autres récemment adoptées, telles que celle qualifiant d'agents de l'étranger des groupes bénéficiant de financements étrangers ou que celle mettant sur une liste noire certains sites Internet, toutes introduites depuis le retour de Vladimir Poutine en mai au Kremlin.

Agence France-Presse



À VOS SOURIS !

JOUEZ AU SUDOKU ET AUX MOTS-CROISÉS EN LIGNE
ledevoir.com/jeux

SOLUTIONS INSTANTANÉES



LE MONDE



ANDREAS SOLARO AGENCE FRANCE-PRESSE

Des résidents d'Aquila près de la zone rouge encore fermée au public, dans le quartier historique de la ville

La condamnation des sismologues italiens suscite l'indignation

PAULINE GRAVEL

La condamnation des sept scientifiques et experts italiens à six ans de prison ferme pour avoir sous-estimé le risque d'un séisme de forte intensité a semé l'émotion et l'indignation au sein de la communauté scientifique internationale. Car tous les sismologues du monde affirment qu'avec les technologies actuelles, il est tout à fait impossible de prévoir l'imminence d'un tremblement de terre.

Selon Thomas Hillman Jordan, directeur du Southern California Earthquake Center et professeur à l'Université de Californie du Sud, il est « tout à fait incroyable que des scientifiques soient reconnus coupables d'homicides alors qu'ils tentaient simplement de faire leur travail », dit-il, avant de préciser que c'est à « une mauvaise communication pas tant de la part des scientifiques que de celle des fonctionnaires gouvernementaux » qu'il faut imputer la faute.

De plus, un simple citoyen avait prédit l'imminence d'un tremblement de terre à partir de son équipement maison, alors qu'il n'existait aucun appareil permettant de formuler ce genre de prédictions, raconte M. Jordan. Le gouvernement a alors voulu rassurer la population contre ces prédictions sans fondement scientifique. Et comme les six scientifiques et l'expert n'avaient pas vu de signes manifestes de l'imminence d'un plus gros tremblement de terre, même si celui-ci demeurerait possible, un fonctionnaire aurait affirmé que « les sismologues l'avaient assuré que les secousses sismiques mineures qui étaient survenues au cours des mois précédents étaient de bon augure, car elles avaient permis de relâcher l'énergie disponible pour un plus gros séisme. Or, c'est l'inverse, les petits tremblements de terre augmentent la probabilité d'un plus gros séisme. L'information n'a donc pas été communiquée adéquatement au public », explique-t-il.

« Les scientifiques auraient dû souligner le fait qu'il y avait une plus grande probabilité que survienne un plus grand séisme à ce moment-là qu'en temps normal, même si la probabilité était faible. Et ils ne l'ont pas fait, probablement parce que cela aurait signifié que les prédictions du citoyen étaient justes, dit-il. La

condamnation est tout à fait inappropriée. Ces scientifiques ont peut-être commis des erreurs de jugement, ils n'ont peut-être pas communiqué adéquatement, mais les condamner pour homicides pour ce genre de mauvaise communication est inapproprié, car les coupables ne sont pas ces individus mais le système. »

« Une telle condamnation poussera les scientifiques à demeurer silencieux alors que nous voulons plutôt qu'ils informent mieux le public. S'ils sentent qu'ils risquent des condamnations pour ce qu'ils ont dit, ils demeureront silencieux. C'est le danger », prévient-il.

Le sismologue Shaoheng Ji de l'École polytechnique répète à son tour qu'on ne peut pas prévoir les tremblements de terre. « Mais les scientifiques italiens ont fait l'erreur d'annoncer qu'il n'y aurait pas de tremblement de terre, dit-il. Il y avait eu quelques petites secousses sismiques qui à mon avis annonçaient l'imminence d'un gros tremblement de terre. Cela voulait dire que la faille commençait à se réactiver. Ce n'est pas une question d'incompétence. Mais ils ont utilisé les faibles probabilités d'un gros séisme pour rassurer la population. »

« Ce genre de punition est nécessaire parce que les scientifiques avaient une responsabilité », déclare M. Ji, tout en faisant référence à l'attitude des experts chinois qui ont tué les risques de tremblement de terre en 2008 de peur de provoquer « une instabilité sociale et politique ». « La Chine devrait utiliser la même méthode qu'en Italie. »

Les scientifiques italiens ont mal évalué les risques, car dans cette petite ville d'Italie, il y avait beaucoup de vieilles maisons de pierre sans armature métallique ni ciment. On savait aussi qu'il s'agit d'une zone de faille active qui a subi plusieurs séismes dans l'histoire.

« J'aurais prévenu la population de la possibilité d'un gros tremblement de terre en raison des petites secousses sismiques qui l'ont précédé. La population aurait pu être avertie de faire attention », affirme-t-il.

Le président de l'Acfas, le juriste Pierre Noreau, a affirmé par voie de communiqué que « loin de nier la responsabilité sociale des chercheurs, il apparaît ici abusif d'imputer lourde-

ment à ces chercheurs italiens la responsabilité d'une catastrophe dont la probabilité ne pouvait être évaluée avec justesse dans les conditions actuelles de la sismologie. Cette dérive ébranle tous les milieux de la recherche et risque d'avoir

pour conséquence le développement de réflexes d'une extrême prudence alors qu'il faut plus que jamais encourager un sain dialogue entre la science et la société ».

Le Devoir

Colère en Italie

La lourde peine de prison infligée aux sismologues italiens a suscité une avalanche de critiques et la démission de hauts responsables scientifiques du pays.

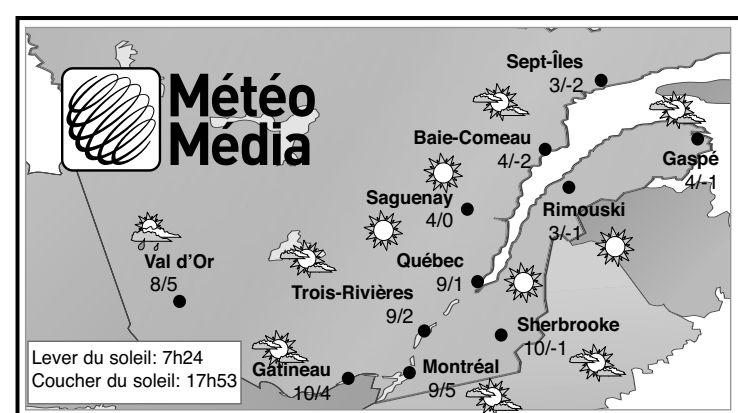
Jugeant que les conditions n'étaient plus réunies « pour travailler avec sérénité », le président de la Commission italienne « grands risques », Luciano Maiani, a démissionné mardi de son poste.

« Il n'est pas possible de fournir à l'État des avis sérieux, désintéressés et hautement professionnels avec cette folle pression judiciaire et médiatique. Cela ne s'est jamais produit dans aucun autre pays du monde. Cela signifie la mort du service prêté par des professionnels à l'État », a-t-il expliqué.

Pour ce physicien de renom, le verdict constitue une « grave erreur ». Les scientifiques sont condamnés alors qu'« il n'y a eu aucune enquête contre ceux qui ont construit de manière inadéquate dans une zone sismique », s'est-il insurgé.

Dans la foulée, toute la présidence de la Commission, à savoir son vice-président et son président d'honneur, ont également démissionné, ainsi qu'un quatrième membre de cette institution.

L'un des scientifiques condamnés, Mauro Dolce, a par ailleurs démissionné mardi de son poste de directeur du service des risques sismologiques et vulcaniques de la Protection civile italienne.



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Nua -1/5	Nua -1/9	Londres	Var 14/12	Plu 11/11
Moncton	Sol 7/-2	Sol 8/-1	Los Angeles	Sol 21/14	Sol 25/14
Saint-Jean	Sol 8/-2	Sol 8/1	Mexico	Sol 23/9	Sol 23/8
Toronto	Nua 14/13	Sol 20/10	New York	Ave 15/12	Sol 16/12
Vancouver	Sol 10/4	Sol 8/5	Paris	Sol 16/8	Sol 15/9
Winnipeg	Sol 5/-2	Var 3/-2	Tokyo	Nua 18/14	Sol 19/15

Montréal	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui	5	12/10	20/10	19/9
Ciel variable.	Ciel variable.	Averses, pdp 40%.	Ensoleillé.	Ciel variable.

Québec	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui	1	9/7	16/10	16/9
Généralement ensoleillé.	Passages nuageux.	Ciel variable.	Ciel variable.	Averses, pdp 40%.

Gatineau	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui	4	13/12	21/9	12/6
Ciel variable.	Averses, pdp 20%.	Averses, pdp 40%.	Généralement ensoleillé.	Faible pluie, pdp 80%.

Soyez au courant du temps qu'il fera dans 14 jours.

Consultez la tendance 14 jours.



Syrie: peu d'espoir de faire taire les armes

L'armée syrienne a mené mardi un raid aérien sur Alep et des perquisitions à Damas, laissant peu d'espoir sur la possibilité de faire taire les armes pour la fête musulmane de l'Aïd al-Adha dans trois jours.

Dans une apparente tentative d'apaisement, le président Bachar al-Assad, dont les troupes sont engagées dans un conflit avec les insurgés qui a fait selon une ONG au moins 34000 morts en 19 mois, a décrété une amnistie, mais en a exclu les rebelles.

Selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), des dizaines de milliers de civils ont été emprisonnés et des milliers d'autres ont disparu dans les geôles du régime depuis le début de la révolte mi-mars 2011.

A trois jours de l'Aïd al-Adha, durant laquelle l'émissaire international, Lakhdar Brahimi, a plaidé pour une trêve dans les combats opposant rebelles et forces du régime, de nouvelles violences ont eu lieu, notamment à Damas et Alep.

L'aviation a bombardé un quartier rebelle à Alep, la métropole du Nord où une guerre d'usure se déroule depuis plus de trois mois, rapporte l'OSDH, qui s'appuie sur un réseau de militants et mé-

decins sur le terrain.

A Damas, les forces de sécurité ont mené une campagne de perquisitions dans le quartier périphérique d'al-Zahira. Dans la nuit, un homme a été tué par l'explosion d'une bombe dans la banlieue sud-est de Damas.

Dans l'est du pays, des combats ont eu lieu près des locaux de la sécurité politique à Deir Ezzor, que les rebelles tentent de contrôler depuis des mois.

« A trois jours de l'Adha, rien ne laisse penser que les armes vont se taire », a affirmé à l'AFP Rami Abdel Rahmane, chef de l'OSDH, estimant que « ni les rebelles ni le régime ne semblent vouloir d'un cessez-le-feu » et faisant valoir que « le bilan quotidien continue de dépasser les 100 morts ».

Mardi, les violences à travers la Syrie ont fait mardi 45 morts — 19 civils, 13 soldats et 13 rebelles —, selon un bilan provisoire de l'OSDH.

Se préparant malgré tout à un éventuel arrêt durable des violences, l'ONU travaille sur un projet de force de maintien de la paix en Syrie, a annoncé le chef des opérations de maintien de la paix des Nations unies, Hervé Ladsous.

Agence France-Presse

La monarchie belge écorchée dans un nouveau livre

Un prince héritier frustré, un roi rêvant d'abdiquer, de l'argent, du sexe, de la violence... un livre basé sur des témoignages souvent anonymes écorne l'image de la monarchie belge alors que l'unité du pays risque d'être mise à rude épreuve dans les prochaines années.

Le livre *Questions(s) royale(s)* du journaliste de la radio-télévision publique RTBF Christophe Deborsu, sorti mardi en français et en néerlandais, entend répondre à des questions telles que « Pourquoi le roi Albert et la reine Paola ont-ils raté l'éducation de leurs enfants ? » ou « Pourquoi le prince héritier Philippe est-il un prince frustré ? ».

Le livre aborde notamment la question de la succession

sur le trône de Belgique, alors qu'Albert a 78 ans et Philippe 52 ans. « Las et fatigué », selon le témoignage d'un ami d'Albert II cité par Deborsu, le souverain belge envisageait jusqu'il y a peu d'abdiquer au profit de son fils en 2013.

Mais la montée en puissance depuis trois ans des indépendantistes en Flandre l'aurait convaincu de laisser d'abord passer les législatives à haut risque de 2014, qui pourraient voir les troupes de Bart De Wever l'emporter et réclamer la fin de la Belgique. Pour les partis traditionnels, mieux vaudrait éviter un face-à-face entre Bart De Wever et un Philippe frustré intronisé.

Agence France-Presse

MOTS CROISÉS

1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														

HORIZONTALEMENT

- Femme d'âge mûr et d'allure imposante - Types.
- Hangar - Enterrée.
- Herbes aquatiques - Donne un plat à.
- Démon femelle - Dépoussière.
- Petit ruisseau - Oxyde de silicium.
- Baie du Japon - Fondé.
- Prénom féminin.
- Appareil d'éclairage - Lieu de retraite.
- Lettre grecque - Membre assurant le vol.
- Prit garde à - Fromage anglais.
- Ornée d'incrustations - Désavantage.
- Crochet double - Souhaitée.

VERTICALEMENT

- Pas grosse.
- Exempté d'une peine - Troubles.

- Cavité - Gribouillées.
- Circulent au Cambodge - Halte.
- Broyer une plante textile.
- Désavoué - Pluriel de leu - Grivoise.
- Elles donnent des cours.
- Égoïnes.
- Écrivain français mort en 1857 - Grande salle.
- Grand oiseau ratite - Enlever.
- Métal dur et brillant - Plus grosse qu'une sardine.
- Patrie de Brassens - Conduite.

1	D	E	S	S	I	N	A	T	E	U	R	S		
2	E	T	O	I	L	E	R	C	L	A	P			
3	V	P	R	O	P	A	G	A	N	D	E			
4	E	C	R	E	T	E	S	L	A	I	C			
5	R	E	A	I	E	T	E	I	N	T				
6	S	I	N	I	S	T	R	E	R					
7	E	N	O	R	M	E	T	H	E	M				
8	T	L	E	S	T	E	E	A						
9	T	U	B	A	S	U	R	G	E	L	E			
10	O	R	A	N	G	E	E	I	M	B	U			
11	R	E	N	D	R	E	C	R	I	E	R			
12	A	S	C	E	S	E	B	E	R	C				

SOLUTION DU DERNIER

Alternatives
Construire ensemble un monde différent

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514.982.6606

ÉDITORIAL

ÉLECTIONS AMÉRICAINES

Romney au centre

La position défendue par Mitt Romney tout au long du dernier débat de la présente campagne fut à l'image du retrait. En effet, sur les dossiers imposants comme sur ceux qui fâchent, le champion des républicains a adopté des postures contrastant passablement avec celles, au demeurant musclées, qu'il avait avancées jusqu'alors. Bref, au terme de ce duel avec Barack Obama, la différence sur le fond avait l'épaisseur du papier à cigarettes.

Lorsque le sujet iranien, délicat entre tous parce que porteur de menaces nucléaires, a été abordé, on s'attendait à ce que Romney fasse écho à la proposition d'Elliot Abrams, son conseiller et ex-soutien néoconservateur fort en gueule de George Bush, soit faire voter par un Congrès dominé par les républicains le principe de la frappe préventive contre le royaume des ayatollahs. Et alors? Cette idée, Romney l'a abandonnée au profit d'une autre qui s'avère la jumelle, à quelques distinguos près, de celle conceptualisée par l'actuel président: pas question d'avaliser le principe de la frappe militaire tant et aussi longtemps que les autres options n'auront pas été épuisées.

Sur la Syrie, ici et là, on pariait que Romney militerait pour la zone d'interdiction de vol demandée par bien des mandarins de sa formation. Là encore, il a collé, à quelques virgules près, à la politique d'un Obama ayant notamment insisté sur le fait que l'opposition frontale de la Chine et surtout de la Russie rendait les choses beaucoup, beaucoup plus complexes. Sur le retrait de l'Afghanistan en 2014 et sur le maintien de liens étroits, profonds, avec Israël, les vues de l'un se confondaient avec celles de l'autre.

Cela rappelé, Romney a marqué une différence, nous semble-t-il, très importante avec...

Bush! De quoi s'agit-il? S'il devient président, il rayera d'un trait de plume la doctrine de politique étrangère présentée à l'époque par Condoleezza Rice et qui annonçait, notamment, la mise en œuvre de l'édification de nations ou «nation building». «Nous devons faire davantage que courir après les dirigeants et tuer les méchants», a martelé Romney.

En formulant un propos contrastant avec le volontarisme d'une frange importante du Parti républicain, une frange qui cultive encore et toujours une inclination certaine pour l'impérialisme, Romney a tenu à séduire ces contingents d'indécis qui feront pencher la balance le 6 novembre prochain. En un mot, il a tenu à se recentrer, à réussir le test que la presse américaine a baptisé celui «du commandant en chef crédible». Et le moins que l'on puisse dire est qu'à cet égard, il a réussi son pari. À preuve, même lorsqu'il a été question de la Russie, de ce pays aujourd'hui plus belliqueux qu'hier, Romney a été passablement plus «doux» qu'Obama, même si le sujet, vu son importance, a été escamoté. Il ne fut pas le seul.

En effet, au cours de ce débat long d'une heure et demie, l'Europe et l'Afrique ont été totalement ignorées. Qu'on y songe: le Vieux Continent est confronté à une crise économique et politique jamais vue depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, à une crise qui peut avoir des répercussions autrement plus graves que celle découlant, par exemple, de la Libye, et que constate-t-on? Les concurrents ont observé le silence radio.

En Asie, l'inflexion nationaliste et musclée de la Chine agace, pour rester modéré, tous ses voisins, dont le Japon, proche allié des États-Unis. Et sur quoi ont échangé Obama et Romney? Sur le non-respect par la Chine des règles commerciales. En 2012, ils ont discuté de ce dont on discutait dans les années 90, soit la contrefaçon, le vol de brevet, etc. Pour dire les choses telles qu'elles sont, sur un dossier aussi important, l'un et l'autre ont fait le service minimum.

Cela étant, Romney a eu ceci de politiquement malin que, conscient qu'en politique étrangère le chef de l'exécutif bénéficie d'un gros avantage avant même que ne débute le débat, il a laissé les forceps au vestiaire. Il s'est bel et bien recentré.

COMMISSION CHARBONNEAU

Les plantes vertes

Si tous les élus ne sont pas des fripouilles, comme le veulent les mises en garde qui entourent la commission Charbonneau, constatons alors que plusieurs se complaisent dans le rôle de plantes vertes.

Encore mardi, le témoignage de l'ingénieur à la retraite Gilles Surprenant fut déconcertant. Contrat après contrat, ce sont des années de petite corruption ordinaire qui défilent: un 4000\$ ici, un 12000\$ là pour monsieur TPS. À trois exceptions près, sur 67 contrats municipaux, tout est truqué, réécrit, arrangé, gonflé. Une monocrude nomenclature qui ne laisse aucune place aux états d'âme, à la moralité.

Quant à la peur, on la cherche en vain sur les photos de tous ces gens qui, après s'en être mis plein les poches, se prélassent en tribu au soleil. Il y a de ces avantages qui aident à moins trembler, même devant la mafia.

Les élus, eux, ne tremblent pas davantage: c'est qu'ils ne savent rien! comme le jurent les anciens membres du comité exécutif des années Tremblay quand la machine à corruption s'est emballée.

L'excuse tiendrait mieux la route si au moins ils avaient tenté de faire leur travail. Or, on le constate, ils se sont soigneusement abstenus de toute intervention. Les contrats, même s'ils dépassaient largement les estimations, passaient comme lettre à la poste. Les sommaires décisionnels soumis aux élus faisaient foi de tout. Parole d'Évangile au pays des bigots.

Interrogé mardi par Radio-Canada, Jean Fortier, président du comité exécutif de Montréal de 1998-2001 — période aussi visée par M. Surprenant —, expliquait à quel point la coupure entre l'appareil et les élus complique les vérifications. Syndicats et groupes professionnels craignent l'ingérence, protègent leur autonomie. Enquêter est un tour de force.

Mais ne jamais rien demander? Ni de l'administration ni des élus, «jamais personne n'est venu me voir», a dit Gilles Surprenant. C'est le triomphe de l'apathie: une machine bien rodée qui ne se voit plus aller face à des politiciens pour qui diriger, c'est entériner — à moins qu'un scandale n'éclate publiquement.

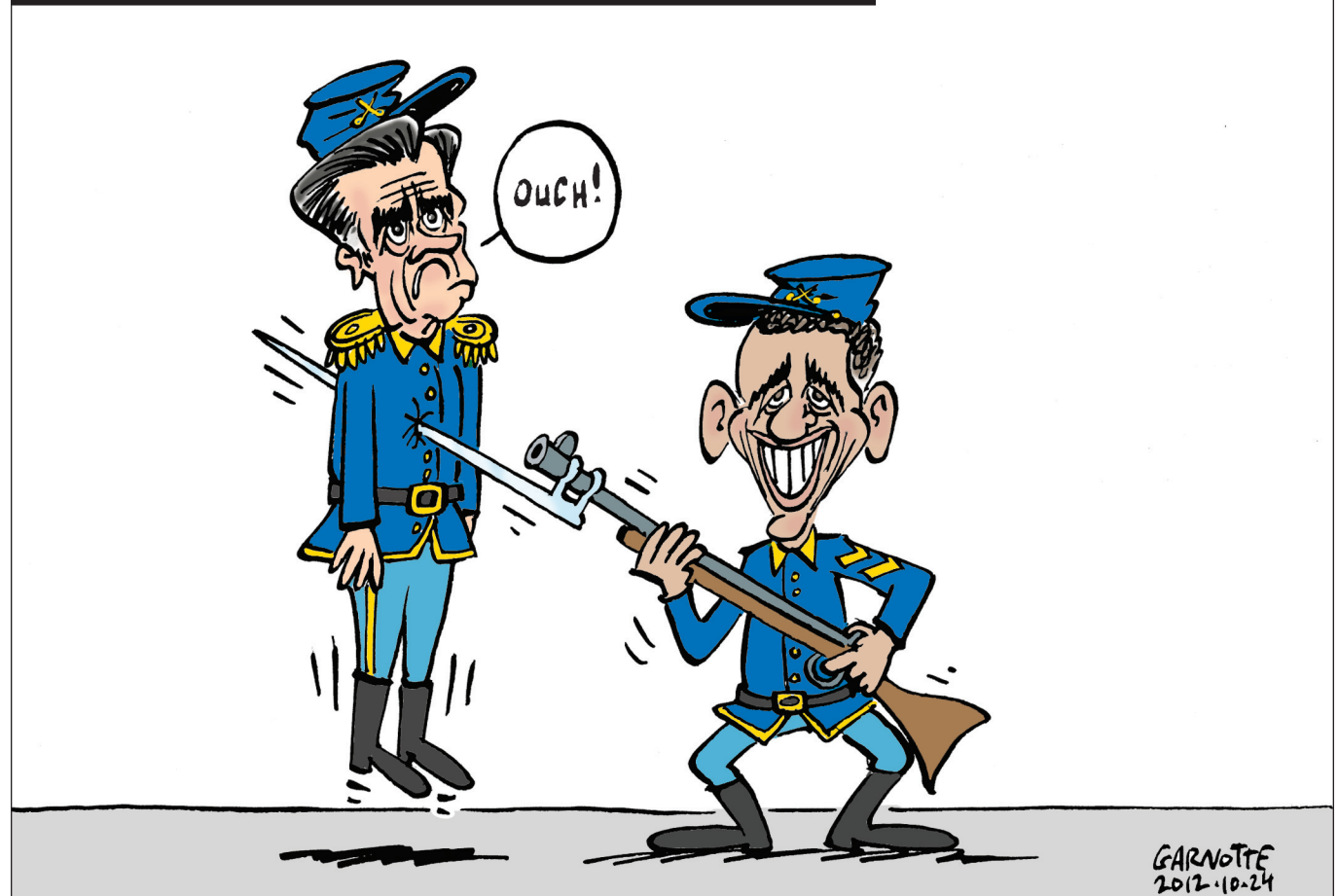
Gérald Tremblay fut le dirigeant de cette équipe d'aveugles. Le chef de la CAQ, François Legault, est le dernier en lice à lui suggérer, avec raison, de faire son examen de conscience. Il est au moins temps qu'il nous dise qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO

DÉBAT SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET LA DÉFENSE...



SERGE TRUFFAUT

L E T T R E S

Faire l'autruche!

Selon Richard Deschamps et Marvin Rotrand d'Union Montréal, le maire Gérald Tremblay a encore l'appui de la population. Ces messieurs affirment également qu'il n'y a pas lieu de croire que le parti puisse être accusé de quoi que ce soit. Comment ces gens peuvent-ils être aussi naïfs?

Il serait temps qu'ils arrêtent de jouer à l'autruche! Il y a tellement de gens dans l'entourage du maire Tremblay impliqués dans toutes les histoires de collusion et de corruption que c'est certain que la population doute et se pose des questions. Et les allégations de Lino Zambito renforcent ce sentiment. D'ailleurs, si le maire n'était au courant d'aucune de ces histoires, c'est aussi inquiétant!

Comment peut-il diriger une ville s'il n'arrive même pas à diriger les gens autour de lui?

Vanessa Majeau
Joliette, le 22 octobre 2012

Facebook? J'aime

Pour un individu, un pouce en l'air, c'est une récompense, mais pour une entreprise, c'est un indice économique. Pour moi, Facebook, malgré ses défauts, comme toutes choses, a un assortiment de qualités qui fait maintenant de lui un outil indispensable.

L'intimité a beau profiter à Facebook, les annonceurs ne s'imposent pas. Comme le disait Sébastien Giroux, directeur-conseil des médias sociaux chez Cossette, le modèle de publicité tend à un mode «de permission et d'attention», et c'est bien vrai: même si les publicités sont ciblées, elles ne s'imposent pas, elles sont là sur le côté de la page à attendre qu'on leur prête attention.

En reliant tous ces «j'aime», les ciblage permettent de mettre les bons éléments en annonce. Rien n'oblige à acheter, Facebook ne fait que prédire ce que nous prévoyons acheter et nous aide à en faire le catalogue, de façon à avoir une meilleure connaissance des prix, ce qui fait de nous des consommateurs mieux avisés.

Éric Borduas
Repentigny, le 22 octobre 2012

Lino Zambito, un héros?

«C'est mon héros», ai-je entendu dire une jeune caissière d'un magasin d'alimentation, parlant de cet homme qu'elle avait hâte de voir à *Tout le monde en parle*. Cette émission est génétiquement racoleuse, il est vrai, mais fallait-il qu'elle atteigne à ce degré d'indignité dont elle a fait preuve en invitant un homme accusé et qui s'accuse lui-même

d'une forme particulièrement hideuse de banditisme, celle qui détousse tous les citoyens?

Force est toutefois de reconnaître que cette invitation répondait à un réel désir d'une partie importante de la population, à en croire la popularité grandissante de ce «monsieur», traité en héros par plusieurs médias.

À quoi tient ce magnétisme? À notre éducation chrétienne qui invite qui n'a pas péché à jeter la première pierre et à pardonner tout péché avoué?

À l'état de déliquescence actuelle de notre société où les actes criminels de nombreux politiciens sont devenus monnaie courante?

À notre penchant à glorifier anomalies et écarts dès lors qu'ils se dressent contre l'autorité que nous jugeons, souvent avec raison, mal établie?

À notre difficulté à nous exprimer oralement avec précision, ce qui nous fait estimer celles et ceux qui énoncent clairement les faits et les idées, avec calme et confiance en soi?

Au besoin que nous éprouvons, faute de puissance collective, à dépasser les frontières de la province, d'admirer celles et ceux qui sortent des sentiers battus quels que soient les chemins ensuite empruntés?

Lino Zambito, soupape de nos refolements?

Andrée Ferretti
Le 22 octobre 2012

L I B R E O P I N I O N

La politique et son financement

PIERRE-MARIE TROTTIER
Verdun

La commission Charbonneau pourrait bien démontrer ce que l'on peut percevoir intuitivement, à savoir qu'une grande partie des problèmes auxquels nous faisons face provient des agissements de ce que j'appellerai les clubs privés.

Clubs privés qui comptent celui formé par des entreprises qui se sont partagé une grande partie des contrats accordés par les différents paliers de gouvernement au Québec, celui des syndicats, celui des ingénieurs-conseils qui se sont amalgamés en quelques grands bureaux très influents, celui ou ceux des fabricants et fournisseurs qui vendent leurs produits au Québec. Clubs privés qui comprennent aussi celui des politiciens qui, regroupés en un nombre restreint de partis, ont mis la main sur l'appareil d'État et se partagent le pouvoir sans heurt et en alternance depuis des décennies.

La commission Charbonneau montrera sûrement, outre la corruption au sein de chacun de ces clubs, la collusion qui a existé entre eux. Les solutions qu'elle proposera au problème pourraient inclure le démantèlement et le démantèlement des clubs privés ou d'une partie de ceux-ci.

Les partis politiques, qui savent pertinemment qu'ils seront pointés du doigt et à qui on recommandera des mesures à leur endroit, se démentent actuelle-

ment de toutes leurs forces pour tenter de prendre la commission de vitesse. Ils reconnaissent publiquement que le système de financement de la politique a dérapé. Ils envoient au créneau des politiciens influents et crédibles qui suggèrent des diminutions dans les enveloppes de financement politique et des modifications aux règles mêmes du financement. Ces émissaires semblent surtout avoir pour mission de s'assurer que l'État devient le principal ou le seul bailleur de fonds des partis politiques; c'est du moins le leitmotiv de leurs interventions.

Sous le couvert d'une réforme qui mettra les politiques à l'abri de l'influence indue des citoyens et des sociétés, on donnera ainsi les clés de la banque aux politiciens et aux partis politiques. Ils décideront eux-mêmes des montants que l'État consacra à la politique ainsi que des échéanciers de versement. Plus besoin de conyaindre des donateurs privés, puisque l'État se mettra au service des politiques et pourvoira à leurs besoins.

On aura parachevé la mainmise des partis politiques sur l'appareil d'État. On pourra empêcher la naissance de nouveaux partis, on gênera le développement des partis marginaux. Deux ou trois partis politiques existants contrôleront la démocratie.

de la commission ne soient connues; on doit les empêcher de se forger une nouvelle virginité qui mettrait leur club privé hors d'atteinte.

Seule la pression populaire peut arriver à les empêcher d'imposer dès à présent des modifications au financement politique. La presse devrait, comme elle sait si bien le faire, canaliser la grogne populaire en soulignant le côté inique et abusif des intentions des politiques. On comprend aisément que l'intervention de la presse est urgente.

Je suggérerais un élément de solution au problème de financement de la politique, qui consisterait à faire financer par l'État les candidats individuels aux élections, plutôt que les partis politiques. Le remboursement des dépenses encourues se ferait *a posteriori*, selon des règles strictes et sur présentation de pièces justificatives. Tout serait publié, tout pourrait être vérifié. Le risque qu'on prendrait à financer des individus serait sûrement moins grand que celui qui consiste à partager la somme totale entre deux ou trois clubs privés.

Élément de solution que je suggère n'est pas applicable? Il ne réglerait pas le problème? Des gens qui connaissent mieux notre système politique et le fonctionnement de notre société pourront trouver de meilleures solutions, l'important étant de rendre les clubs inopérants, celui des politiciens au même titre que tous les autres qui ont volé notre société pendant si longtemps.

IDÉES

ÉDUCATION

Pour la fin des subventions au privé

FRANÇOISE DAVID

Députée de Gouin pour Québec solidaire

Imaginez. Vous entrez dans une école secondaire et un élève, préposé à l'accueil à l'heure du midi, vous salue d'un grand sourire et d'un «*Bienvenue, madame David*». Vous rencontrez une directrice affable et terriblement attachée à «*ses jeunes*», comme elle dit. Pour elle, tous les élèves, filles et garçons, ont leur place dans une école qui reçoit des jeunes sans difficultés particulières et d'autres qui ont besoin d'un soutien quasi quotidien.

Vous visitez cette vaste école. Vous faites le tour de plusieurs classes. C'est calme partout. Vous rencontrez des enseignantes et enseignants souriants, aimables, dévoués à leurs élèves.

La bibliothèque est spacieuse, éclairée, propre, accueillante. On y retrouve des œuvres artistiques créées par des élèves en arts plastiques. Pareil à la cafétéria, où des jeunes ont reproduit des murales à la manière de Riopelle. Dans cette école, on retrouve aussi bien un programme d'études internationales, sans sélection basée sur les notes, que des classes d'adaptation scolaire. Plus de 33% des jeunes sont issus de l'immigration.

Je demande: «*Est-ce que cela entraîne des difficultés particulières?*» La réponse fuse: «*De grosses difficultés? Non. Notre défi est de bien nous comprendre, mais nous recevons l'aide d'associations, l'une regroupant des familles latino-américaines, par exemple. Il n'y a pas de problème de gangs de rues ici et les jeunes vivent bien la diversité culturelle.*»

Je poursuis: «*Comment réagissez-vous aux problèmes d'intimidation ou de toxicomanie? Comment encadrez-vous les élèves?*» Réponse: «*C'est tolérance zéro pour l'intimidation et nous avons mis au point un protocole d'intervention. D'abord, l'éducatrice spécialisée intervient de concert avec l'école et la famille et, si nécessaire, nous ferons appel à la police. Les drogues? Le problème, comme partout, n'est pas tant dans l'école qu'autour des bâtiments: dans la rue et les stationnements de commerces voisins. Nous en avons avisé la police de quartier et des enseignants pointent le bout de leur nez dans les endroits critiques pour décourager les vendeurs. Cela demeure un problème, mais quelle école secondaire ne vit pas cette difficulté?*»

«*L'encadrement: nous proposons à toutes les familles dont les enfants entament leur école secondaire d'aller les rencontrer chez elles avant le début de l'année scolaire. Ce sont des enseignants qui font ce travail. Plusieurs familles acceptent et les jeunes sont rassurés sur ce grand passage qui les rend anxieux. Puis les enseignants-ressources encadrent particulièrement les élèves du premier cycle. On ne les laisse pas à eux-mêmes. Nous avons, par exemple, un agenda électronique hebdomadaire qui indique aux jeunes et à leurs parents les travaux à faire.*»

Et les élèves talentueux et plus rapides que la moyenne? Ils ont accès à certains cours enrichis en mathématiques, français et anglais. Pour d'autres élèves qui peinent à terminer un parcours scolaire «normal», un programme d'études qui inclut des stages en milieu de travail. On aide ainsi ces jeunes à demeurer à l'école.

Si j'ajoute que cette école secondaire travaille de concert avec la maison de jeunes du quar-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministère de l'Éducation doit revaloriser l'école publique, écrit Françoise David.

tier. Qu'elle organise pour les élèves de tous les niveaux des sorties culturelles chaque année. Qu'elle est entourée de belles installations sportives partagées avec l'arrondissement et qu'elle offre une formation en activité physique. Que le personnel est stable et ne veut surtout pas quitter cette école. Qu'elle offre aux élèves toute une panoplie d'activités parascolaires allant du club de lecture à la ligue d'impro, en passant par le *cheerleading* (très populaire chez les filles!) et le cinéma. Sans oublier la radio étudiante.

Alors vous pensez que cette école est, au choix, privée ou bien située dans un arrondissement très favorisé de Montréal. Vous n'y êtes pas du tout. Il s'agit de l'école secondaire Père-Marquette, installée au cœur de l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie. Une école qui n'a pas toujours eu bonne réputation. On disait dans le quartier que c'était un repaire de drogués et de délinquants. Cette rumeur — probablement une autre légende urbaine sur l'école publique — accable encore aujourd'hui un formidable établissement qui scolarisera cette année 960 élèves. Elle n'est pas la seule école secondaire publique injustement caricaturée.

Valoriser l'école publique

Pourquoi est-ce que je vous raconte tout cela? Vous l'aurez deviné, j'ai la plus grande admiration pour ces profs, éducatrices spécialisées, conseillers pédagogiques et directions d'école qui cherchent par tous les moyens à créer un milieu éducatif stimulant et convivial pour les élèves de l'école secondaire publique. Ces écoles ont des moyens limités et sont obligées de faire de petits miracles quotidiens pour que leurs élèves disposent de moyens semblables à ceux du secteur privé.

Une seule sortie culturelle dans une école secondaire publique en milieu peu fortuné est un casse-tête: comment demander 20\$ par élève à une famille au salaire minimum? On m'a pourtant assuré qu'aucun élève ne se voit privé de sortie parce que ses parents ne peuvent pas payer. Je demande: «*Comment faites-vous?*» Réponse: «*On s'arrange, on gratte, on cherche du financement.*»

Au moment où un débat refait surface sur le financement des écoles privées, il est urgent de se dire une ou deux choses. D'abord, que l'école publique est vraiment sous-financée et que le personnel de ces écoles commence à en avoir assez. Y compris les directions. Deuxièmement, que dans beaucoup de ces écoles, la générosité et la compétence du personnel sont au rendez-vous.

Il serait grand temps que le ministère de l'Éducation revalorise l'école publique et la fasse mieux connaître, surtout aux parents de la classe moyenne traumatisés par certains palmarès. Troisièmement, que la population québécoise finance à la fois un système public et un secteur privé, celui-ci au moins à 60%. Pourquoi? Je propose plutôt de diminuer progressivement le financement des écoles privées et de rapatrier la majorité des élèves au public. Et de proposer aux parents de la classe moyenne de s'engager aux côtés des enseignantes et enseignants pour que toutes les écoles publiques, primaires et secondaires, répondent aux besoins de tous les enfants.

Je sens chez la nouvelle ministre de l'Éducation un désir sincère de revaloriser et d'épauler l'école publique. Je lui propose d'aller au fond des choses: combien de temps encore allons-nous collectivement subventionner l'école privée?

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

Une protection démocratique importante

SAUL POLO

Président du Parti libéral du Québec

Le Parti libéral du Québec amorce présentement un important processus démocratique qui mènera, lors d'un congrès en mars prochain, des milliers de Québécois à élire le prochain chef du PLQ.

Les militants libéraux ont choisi, avec l'adoption des règles relatives à cette course, dimanche dernier en Conseil général, un cadre qui garantit une protection démocratique importante en faveur des femmes, des jeunes et des régions.

En optant pour un congrès, auquel participeront 24 délégués provenant de chacune des 125 circonscriptions électorales, le PLQ fait le choix de la démocratie et de l'engagement.

Voici pourquoi. D'abord, par l'élection de délégués au suffrage de tous les membres, le PLQ assure la parité entre les hommes et les femmes, puisque chaque délégation devra être composée de 12 hommes et de 12 femmes. Il est également le seul parti politique à réserver les tiers des places de chaque délégation à des jeunes âgés de moins de 26 ans. Ainsi, il donne aux jeunes un rôle déterminant dans le choix du prochain chef, soit un minimum de 33% de tous les votes au congrès à la chefferie.

De plus, ces règles ont l'avantage de placer sur un pied d'égalité chaque circonscription et chaque région, peu importe leur situation géographique, démographique ou politique, en plus d'assurer la tenue d'au moins 125 rassemblements aux quatre coins du Québec. Ce faisant, tout citoyen intéressé aura l'occasion, s'il le souhaite, de participer au processus dans un lieu à proximité de chez lui.

Mode universel

À ce chapitre, un mode «universel» aurait l'important défaut de permettre, par exemple, à un candidat d'espérer une victoire en concentrant ses efforts dans une seule région peuleuse, au détriment de toutes les autres régions du Québec. Sa campagne pourrait se résumer à une simple vente de cartes de membre, sans autre forme d'engagement. De plus, en limitant le militantisme à un simple vote par téléphone, par poste ou par courriel, sans obligation de mobilisation, ce ne serait certainement pas gage d'un renouveau démocratique pour un parti politique.

Enfin, et ce n'est pas négligeable, rappelons qu'une fois en congrès, le vote des délégués du PLQ n'appartient qu'à eux personnellement, puisqu'il sera secret. Leur choix final se confirmera dans l'isolement, après les discours des candidats, et sera à l'abri de toute pression. Jusqu'au dernier instant, chaque candidat devra maintenir ses appuis et pourra même espérer en gagner de nouveaux.

Évidemment, comme tout système démocratique, rien n'est parfait, mais il faut reconnaître qu'en adoptant ces règles d'élection, les militants libéraux ont fait un choix clair pour la démocratie et l'engagement. Au terme d'un tel exercice, un grand nombre de sympathisants nouveaux ou renouvelés se seront rencontrés, porteurs d'idées et de projets d'avenir.

PARTAGE D'AMBASSADES CANADO-BRITANNIQUES

Un mauvais remake de la guerre de 1812

ROBIN PHILPOT

Essayiste

Que peuvent bien avoir en commun la décision du gouvernement Harper de partager certaines ambassades avec le Royaume-Uni et ses interminables célébrations de la guerre de 1812? La réponse: beaucoup plus qu'on ne pense!

Dans sa réponse à l'éditorialiste du *Devoir* Josée Boileau, John Baird, ministre des Affaires étrangères du Canada, a tonné qu'il était «ridicule» de laisser entendre que l'entente pourrait nuire à l'indépendance politique du Canada. Selon lui, l'entente ne vise qu'à augmenter la présence diplomatique du Canada tout en faisant des économies.

Monsieur Baird ne semble pas avoir pris connaissance des objectifs des Britanniques, à moins qu'il ne préfère les taire? Examinons certaines déclarations du gouvernement britannique. Le premier ministre David Cameron a déclaré: «*Nous formons deux nations, mais nous sommes les sujets d'une seule Reine et nous sommes unis par les mêmes valeurs (We are two nations, but under one Queen and united by one set of values).*» Et moi qui pensais que la théorie des «deux nations» s'appliquait au Canada et au Québec. D'un seul souffle, M. Cameron fait disparaître une nation, pourtant reconnue par Ottawa.

Le ministre britannique des Affaires étrangères va plus loin. William Hague a déclaré: «*Nous*

sommes des cousins germains (We are first cousins.)» Intéressant, n'est-ce pas, d'abord pour les Premières Nations, mais aussi et peut-être surtout pour le quart de la population dont les ancêtres sont originaires de France — Durham n'a pas encore réussi à les assimiler. Aussi, les millions de personnes qui viennent d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud, des Antilles ou d'autres pays européens doivent être surpris d'apprendre que les Britanniques sont leurs cousins germains.

Plus honnêtes que John Baird, les représentants britanniques ne font pas dans la cachotterie. Selon le *Daily Mail* du 22 septembre, William Hague vante cette entente de partage d'ambassades comme sa nouvelle arme pour s'attaquer à l'Union européenne. Il souhaiterait s'adjoindre également l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Guerre commerciale et diplomatique

Plus franc encore, un diplomate britannique a déclaré au *Daily Mail*: «*Malgré les grands discours sur l'unité européenne, nous avons plus en commun avec plusieurs pays du Commonwealth qu'avec l'Union européenne, et ça ne se limite pas à la langue anglaise. Il y a une expression courante dans le corps diplomatique britannique: "Les Français veulent nous dominer, les Allemands veulent défilé au-dessus de nous, et les Italiens sont partout." Jamais nous ne leur confierions nos renseignements, mais nous partageons tout avec les Canadiens, les Aussies et les Kiwis.*»

En somme, pour le gouvernement britannique, l'entente de partage d'ambassades vient nous enrôler dans une guerre commerciale et diplomatique contre l'Union européenne. Où est donc passée notre recherche d'«oxygène» qui a animé tous les gouvernements québécois depuis Jean Lesage et Daniel Johnson père? L'oxygène, économique, politique et culturel, qui vient de la liberté de mouvement en dehors du carcan de l'ancien Empire britannique.

Sujets britanniques embrigadés

Rembobinons ce film bizarre d'environ 200 ans, plus précisément jusqu'à cette guerre de 1812 que le même gouvernement aime tant célébrer: un autre de ces actes fondateurs du Canada qu'il réinvente.

Comme pour le partage des ambassades, où les déclarations du gouvernement britannique sont claires quant aux objectifs, les déclarations de celui dont on a fait le héros de la guerre de 1812, le général Isaac Brock, sont limpides. Le 22 juillet 1812, Brock a expliqué en toutes lettres pourquoi il fallait se battre dans un avertissement adressé aux sujets de Sa Majesté:

«*Il est trop évident que, une fois séparés de la protection puissante du Royaume-Uni, vous devriez être annexés de nouveau au Dominion de la France, dont les provinces du Canada ont été prises par les armes de la Grande-Bretagne, et*

ce, à un coût en sang et en argent, avec le seul mobile de protéger ses enfants ingrats (les Treize Colonies américaines) de l'oppression d'un voisin cruel (la Nouvelle-France). La restitution du Canada à l'empire de la France a été la récompense prévue en échange de l'aide accordée aux colonies en révolte, aujourd'hui les États-Unis; cette dette est encore en souffrance, et il n'y a point de doute que la promesse ait été renouvelée en échange d'avantages commerciaux... Êtes-vous prêts, habitants du Canada, à devenir des sujets volontaires, ou plutôt des esclaves, du despote qui dirige les nations de l'Europe continentale d'une main de fer?»

Le général Brock exprimait ainsi la raison d'être de cette guerre: embrigader les sujets britanniques au Canada dans une guerre ayant pour but de défendre Sa Majesté, la monarchie et l'Empire britannique contre les idées républicaines françaises et américaines, mais surtout pour empêcher le rétablissement des liens entre les Canadiens et la France rompus depuis la Conquête.

Le partage d'ambassades semble banal en comparaison d'une guerre, mais il participe de la même logique que la guerre de 1812: nous enfermer dans le camp des Britanniques contre la France et toute l'Union européenne. Plus ça change...

Le Québec n'a strictement aucun intérêt à jouer dans ces films, ni celui de 1812, ni celui de 2012.

ACTUALITÉS

LEGAULT

SUITE DE LA PAGE 1

municipal, il a réitéré mardi sa volonté de rester à la barre de la Ville. Du côté de Laval, Gilles Vaillancourt se terre depuis que l'escouade Marteau a perquisitionné son hôtel de ville — son bureau a littéralement été vidé — et ses deux résidences.

Secret de Polichinelle

Pendant ce temps, la commission Charbonneau poursuivait ses travaux en écoutant le témoignage de l'ingénieur à la retraite Gilles Surprenant. Ce qui en ressort, c'est l'idée que tout le monde savait ce qui se passait, mais que personne ne voulait savoir. « C'était un secret de Polichinelle », a-t-il admis.

Le système de corruption des fonctionnaires et de leurs patrons remontait jusqu'au comité

exécutif, selon M. Surprenant. Et jamais les élus n'ont réagi devant l'augmentation flagrante des coûts des projets de construction d'égouts, de trottoirs et d'asphaltage. Selon le témoin, aucun élu n'a jamais posé de questions sur le phénomène.

« Je n'ai jamais été témoin de quoi que ce soit qui aurait été fait pour enrayer le phénomène », a dit M. Surprenant.

Selon lui, c'est la disponibilité de la liste des soumissionnaires, au début des années 2000, qui a permis au système de collusion de se mettre en place. « Si les listes n'avaient pas été publiques, ce phénomène n'aurait probablement pas existé », a souligné le témoin.

Mais, au-delà de la collusion entre entrepreneurs, il y avait également la corruption dans les rangs de la Ville. C'est à la faveur de ce dernier élément que le coût des travaux a été gonflé par M. Surprenant et ses collègues, mais aussi par le système informatique Gespro.

La commission Charbonneau a présenté des

sommaires décisionnels, soit les documents qui expliquent un projet, exposent les arguments favorables à son adoption et en justifient les coûts, qui laissent voir une explosion des coûts. Les dossiers cheminaient ainsi jusqu'au comité exécutif sans encombre.

La démonstration passe par l'analyse d'une liste de 90 contrats octroyés par la Ville et pour lesquels M. Surprenant a signé les plans et devis. Pour chacun des 64 contrats épluchés jusqu'à maintenant (entre 2000 et 2005), Gilles Surprenant a empoché des pots-de-vin totalisant quelque 470 000 \$. Seuls deux contrats n'étaient pas truqués, a soutenu l'ingénieur.

Visiblement moins nerveux que la veille, M. Surprenant a témoigné sans pertes de mémoire, contrairement aux jours précédents. D'ailleurs, il a précisé comment il recevait l'argent des entrepreneurs. Parfois, M. Surprenant et l'entrepreneur se rencontraient au coin d'une rue ou au restaurant. D'autres fois, l'ingénieur

se rendait directement aux bureaux des entreprises. Il a nommé le cas des entreprises Catcan, Construction F. Catania, Conex et Garnier Construction.

Lorsque M. Surprenant ne connaissait pas l'entreprise gagnante d'un appel d'offres truqué, c'est l'entrepreneur Tony Conte (Conex construction) qui servait d'intermédiaire.

Par ailleurs, le parti Union Montréal a obtenu le statut de participant. La juge France Charbonneau a précisé que le parti du maire Gerald Tremblay ne pourrait contreinterroger les témoins que sur les dossiers concernant le financement des partis politiques et l'octroi des contrats par la Ville de Montréal.

Union Montréal est représenté par M^e Michel Dorval, qui ignorait, lorsque la question lui a été posée, depuis quand existe le parti du maire Tremblay.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

OBAMA

SUITE DE LA PAGE 1

setts est apparu maître des dossiers, consensuel et rassurant, avouant lui-même qu'en de nombreux points, sa politique étrangère ne varierait pas vraiment de celle d'Obama.

Le républicain peut-il encore gagner? Oui, mais Obama reste favori. L'élection se joue au suffrage indirect, et le collège de Grands Électeurs qui désignera le vainqueur est loin d'être favorable à Romney. Les derniers et très savants calculs des sondeurs donnent entre 201 et 253 Grands Électeurs déjà acquis à Obama, contre 191 à 206 à Romney. Pour l'emporter, il faut franchir le seuil des 270 grands électeurs, ce qui explique la féroce bataille en cours dans les quelques *swing states* qui peuvent faire pencher la balance. « Obama garde l'avantage », souligne Jesse Rhodes, professeur de sciences politiques à l'Université du Massachusetts, à Amherst. *S'il gagne ne serait-ce que l'Ohio, il peut se permettre de perdre pratiquement tous les autres swing states et l'emporter malgré tout. Le chemin de Romney vers la victoire est beaucoup plus étroit, il lui faut quasiment réussir un sans-faute dans les swing states. On peut même envisager un scénario où Romney l'emporte en nombre total de voix, mais où Obama gagne l'élection au collège électoral.* La remontée du républicain dans les sondages lui a permis de prendre l'avantage en Floride ou en Caroline du Nord, mais le démocrate est toujours donné gagnant dans l'État clé de l'Ohio.

L'arme secrète

L'Amérique d'Obama ira-t-elle aux urnes? C'est ce qui peut encore empêcher la réélection d'Obama. Tous les sondages montrent un écart considérable entre le corps électoral en général, qui donne quatre ou cinq points d'avance à Obama, et les « votants probables », parmi les-



Le candidat républicain Mitt Romney a fait campagne à Las Vegas mardi.

quels les deux candidats sont à égalité.

Le gros des efforts du camp Obama vise donc à faire voter par anticipation ses électeurs présumés, notamment les jeunes, les Latinos ou les Noirs, de peur que ceux-ci « oublient » de se rendre aux urnes le 6 novembre. Pour montrer l'exemple, Barack Obama va lui-même voter demain par anticipation dans sa ville de Chicago, une première historique de la part d'un président sortant. Michelle Obama a fait de même dès le 15 octobre en votant par courrier. « Votez à l'avance! », exhorte la Première Dame dans les meetings, expliquant que le vote anticipé est « l'arme secrète » des démocrates. De plus en plus, l'élection américaine s'étale ainsi sur plusieurs semaines plutôt qu'un jour: en 2008, 30 % des bulletins avaient été remplis et déposés à l'avance, contre 20 % en 2004. Cette année, le politologue Michael McDonald prévoit au moins 35 % de votes anticipés.

Mitt le modéré

Comment expliquer la remontée de Romney? Il a crevé l'écran lors de son premier dé-

bat avec Obama, le 3 octobre. Le candidat républicain, que les démocrates avaient réussi à dépeindre en hydre du capitalisme financier et même en tueur des plus pauvres, s'est soudain présenté en parfait modéré, jurant n'avoir que les intérêts de la classe moyenne à cœur et promettant de créer 12 millions de nouveaux emplois. Lors des deuxième et troisième face-à-face télévisés, même s'il a été jugé globalement moins « bon » ou surtout moins pugnace qu'Obama, Romney a pris grand soin de se poser aussi en rassembleur. « On aurait dit qu'il avait une auréole pacifiste au-dessus de la tête », plaisantait la journaliste de CNN Gloria Borger à l'issue de l'ultime débat de lundi, où Romney est soudain apparu en colombe.

La campagne Obama se moque bien sûr de ce « nouveau Romney », assurant qu'il n'est guère plus crédible que ses précédents avatars. Le président sortant lui-même a donné un nom aux revoirements et transformations de son adversaire, la « romnésie ». Ce faisant, les démocrates restent pourtant dans une stratégie de campagne extrêmement négative qui, de bout en bout, aura surtout consisté à dénigrer l'adversaire. Et les quelques électeurs incédés détestent généralement ces attaques. On l'a bien vu lors des débats, grâce aux senseurs dont les télévisions équipent de petits groupes de spectateurs: chaque fois qu'un candidat lançait une pique à son adversaire, sa courbe d'approbation plongeait.

La remontée de Romney dans les sondages est aussi parallèle à celle des questions économiques parmi les préoccupations des électeurs, suggère un récent sondage Gallup: 37 % en font leur souci numéro 1 en octobre, contre 29 % en septembre. Si la tendance se maintient, Romney « le businessman », qui promet de mettre son génie des affaires au service de l'économie américaine, garde ainsi une petite chance de séduire les déçus d'Obama.

Libération

FONCTION PUBLIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Son équipe a observé le ministère des Travaux publics — qui s'en est mieux sorti — et ceux de la Santé et des Ressources humaines, qui, à eux trois, ont engagé le quart des dépenses de l'État en octroi de contrats (25 % des 8,1 milliards \$ dépensés en 2010-2011).

Or, puisqu'il n'existe pas de politique d'ensemble, aucun de ces trois ministères n'a de vue d'ensemble de ses effectifs. Ils procèdent plutôt au cas par cas, projet par projet, programme par programme. « Cette façon de faire les empêche de déterminer s'ils font le meilleur partage possible entre employés et contractuels pour réaliser leurs objectifs », a expliqué M. Ferguson en point de presse.

Dans son rapport, il cite l'exemple d'un projet chez Santé Canada dont la mise sur pied et la maintenance ont d'abord été confiées à des contractuels. Six ans plus tard, le ministère a indiqué qu'il prévoyait désormais confier les travaux de maintenance à l'interne « suite à un remaniement des priorités ministérielles visant à faire des économies ».

Il existe bien des avantages à faire affaire avec un employé contractuel — temps moindre pour recruter un employé possédant des compétences précises, lesquelles ne sont pas forcément disponibles à l'interne, et davantage de souplesse en matière d'effectifs, puisque l'employeur fédéral n'a aucune obligation envers son employé à contrat. Or, il existe aussi des coûts — puisque le salaire peut être supérieur — de même que des risques, comme la perte de savoir institutionnel lorsqu'un poste est confié de façon prolongée à un employé sous contrat plutôt qu'à un membre de la fonction publique dont les connaissances resteront dans l'appareil fédéral.

Du côté de Travaux publics, le bilan n'est pas parfait, mais le ministère a commencé à tenter d'intégrer l'information sur ses employés et ses contractuels pour en dégager une vue d'ensemble. Les deux autres ministères promettent aussi de s'améliorer dans les prochaines années. Le gouvernement a toutefois déjà entamé les mises à pied prévues pour dégager des économies de 5,2 milliards \$ dans les dépenses ministérielles d'ici trois ans. Ottawa estime que cela se traduira par une réduction de 19 200

postes dans la fonction publique fédérale, tandis que les syndicats estiment que ce sera plutôt 37 000 postes, si l'on tient compte des réductions budgétaires des années précédentes.

Et l'opposition s'inquiète de voir le gouvernement privatiser la fonction publique. « Si on est en train de couper dans l'administration publique et qu'on embauche à l'externe, c'est qu'on n'a pas fait l'adéquation des besoins et des moyens », a accusé le chef néodémocrate Thomas Mulcair.

Le recours aux contractuels n'est pas nouveau. On sait déjà que la Défense nationale comblera, en ayant recours à des entreprises privées, des mises à pied dans les unités de soutien de bases militaires de l'ouest du pays. L'an dernier, le Centre canadien de politiques alternatives estimait que les coûts pour le fédéral du recours à l'emploi contractuel avaient augmenté de près de 80 % en cinq ans. Une « fonction publique fantôme », comme l'avait qualifié le centre.

Des finances publiques trop opaques

Le vérificateur général reproche en outre au gouvernement de ne pas avoir respecté son engagement de 2007 de dévoiler ses projections économiques à long terme. D'autant que « sans ces analyses, les parlementaires et les Canadiens sont privés de l'information dont ils ont besoin pour comprendre l'incidence à long terme des budgets [...] en débattre publiquement et demander des comptes au gouvernement », note M. Ferguson.

Un reproche souvent adressé par le directeur parlementaire du budget, Kevin Page, qui s'apprête à traîner des ministères devant les tribunaux devant leur refus de dévoiler les détails de leurs plans de réductions budgétaires. M. Page — qui n'en est pas à sa première prise de bec avec le fédéral — plaide qu'à défaut de pouvoir consulter ces informations, les parlementaires sont forcés de voter aveuglément les projets de loi de mise en œuvre du budget.

« C'est le gouvernement le plus secret qu'on n'a jamais vu », a accusé le chef libéral Bob Rae.

Qui plus est, le vérificateur indique que les analyses menées par les fonctionnaires du ministère des Finances ne sont pas remises au ministre en titre « à temps pour éclairer les décisions budgétaires, avant le dépôt du budget au Parlement. Autrement dit, le ministre reçoit des informations sur l'incidence globale à long terme d'un budget donné des mois après

que les mesures prévues dans ce budget ont été approuvées ». M. Ferguson a toutefois précisé que les fonctionnaires, eux, préparaient les mesures budgétaires à la lumière de ces analyses.

Finances Canada s'est engagé à changer cette pratique dès 2013 et à transmettre ses analyses internes aux parlementaires et aux citoyens d'ici 2013.

Au sein de son étude des analyses du ministère, le bureau du vérificateur a notamment confirmé que la hausse de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse de 65 à 67 ans ferait économiser 10 milliards \$ par année à Ottawa lorsque les changements seront achevés à compter de 2029 — un chiffre qu'ont refusé de dévoiler les conservateurs depuis le dépôt du budget en mars dernier. Mais en réponse au rapport de M. Ferguson, l'analyse des projections économiques du vieillissement de la population a été mise en ligne en après-midi.

Le Devoir

Toujours pas bilingue

Ottawa — Michael Ferguson avait promis, au moment de sa nomination, le 3 novembre 2011, qu'il serait bilingue un an plus tard. Mais à quelques jours de cette date butoir, il a été forcé d'admettre que ce n'était pas encore le cas. « Je continue avec ma formation en français, mais c'est encore un défi pour moi d'apprendre le français. Et aussi j'ai beaucoup de travail à faire », a-t-il concédé dans un français laborieux. « Je veux y arriver. Je n'y suis pas encore », a-t-il poursuivi, en anglais. Les partis d'opposition se sont gardés de critiquer M. Ferguson lui-même, arguant qu'il faisait assurément de son mieux. Mais ils ont une fois de plus reproché au gouvernement conservateur d'avoir nommé un unilingue anglais à un poste de haut fonctionnaire du Parlement. Le ministre québécois Steven Blaney a quant à lui tenté de le défendre, indiquant qu'il avait eu une conversation avec le vérificateur « dans les deux langues officielles ». Mais interrogé à savoir s'il jugeait que M. Ferguson était bilingue, M. Blaney a évité de répondre.

Le Devoir

ESCLAVAGE

SUITE DE LA PAGE 1

cances pour Cuba avec sa sœur. Elle y fait la connaissance d'un Cubain qui a la citoyenneté canadienne. Beau, intelligent et généreux, il lui plaît et il lui propose de venir habiter chez lui un mois ou deux. Elle ne se doute de rien. « J'avais 19 ans. À cet âge-là, on veut croire à l'amour et à l'exception. On se dit: "Je suis intelligente. Je ne me ferai pas prendre." » Son hôte la convainc de lui confier son passeport et son argent « afin de les mettre en lieu sûr ». « Devinez quoi: la journée même, j'étais battue et violée », lance-t-elle.

Son histoire, Nadia Emond l'a aussi racontée dans un livre publié l'an dernier (*La belle et l'arnacœur*, Les Éditions JCL). Son cauchemar sous l'emprise de cet homme durera deux ans. Brutalisée, elle est contrainte de rapporter de l'argent à son agresseur. Tous les deux mois, elle revient au Québec. « On me forçait à danser dans les clubs de danseuses à Québec. Pendant deux ans, mes parents n'ont pas eu de nouvelles de moi. Ils me cherchaient partout, mais ils ne savaient pas où j'étais, relate-t-elle. Je n'avais pas un sou en poche. »

« Beaucoup d'entre vous vont dire: Pourquoi tu n'as pas pris le téléphone? Pourquoi tu n'as pas hurlé? Pourquoi tu n'as pas appelé la police? La réponse est simple: c'est la menace. La peur est tellement ancrée dans ta tête. Le soir, Ricardo aiguillait une grande machette au pied du lit et il me disait: "Tu es mieux de me ramener de l'argent, plus d'argent." »

Au troisième rang des activités criminelles

La traite des personnes est un phénomène en progression à l'échelle de la planète. Selon les Nations unies, il s'agitrait de la troisième plus importante activité criminelle dans le monde, après le trafic d'armes et de drogue, et elle générerait des profits de 32 milliards de dollars. On estime que 80 % des victimes sont des filles ou des femmes.

Invitée elle aussi à prononcer une allocution, Sheryl WuDunn, ex-correspondante du *New York Times*, s'est intéressée à la traite des femmes en Asie, notamment au Cambodge. Elle a relaté le triste sort de jeunes filles qui, dès leur jeune âge, sont forcées de travailler dans des bordels. À ses yeux, ce type d'exploitation représente une forme d'esclavage des temps modernes.

Le Québec n'échappe pas à ce phénomène, d'autant que Montréal compte 30 bars de danseuses et plus de 200 salons de massage, qui s'apparentent plutôt à des maisons de débauche. « On a tendance à croire que la traite se passe ailleurs et n'implique que des étrangers qui se font trimballer d'un pays à l'autre, mais la réalité est tout autre, a signalé Julie Miville-Dechêne, présidente du Conseil du statut de la femme, qui a animé la rencontre mardi. La majorité des victimes au Québec sont des Québécoises, de jeunes femmes attirées dans le commerce sexuel par des trafiquants bien organisés. »

Les méthodes de recrutement sont parfois brutales. Les proxénètes, des membres de gangs de rues, dans certains cas, peuvent recruter des filles dans des partys d'école, a expliqué le sergent-détective du Service de police de la Ville de Montréal, Dominic Monchamp, dans une entrevue vidéo: « Ils vont carrément prendre une jeune fille présente à une fête et vont la violer à tour de rôle. Ils vont ainsi instaurer un climat de peur. » Sous la menace de représailles, ils l'obligent à se prostituer.

Le groupe Les Affranchies souhaite que le Québec se dote d'une stratégie pour lutter contre la traite des personnes. L'organisme a dressé une liste de recommandations à la suite d'une consultation menée avec la Gendarmerie royale du Canada. Il demande que les victimes disposent d'un réseau d'aide mieux adapté à leur situation, que les peines soient plus sévères à l'endroit des exploitateurs et que les bars de danseuses et les salons de massage soient plus étroitement surveillés par les forces policières.

Nadia Emond a finalement réussi à échapper à son agresseur, qui a subi un procès au Québec et a été condamné à une peine de trois mois de prison. Mais il lui a fallu plusieurs années avant de surmonter son traumatisme. « J'étais seule, et il y a 15 ans, les ressources n'étaient ce qu'elles sont aujourd'hui. »

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514 985-3333

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390